

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 113 (1977)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12

Montreux, le 25 mars 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172



Doris Vogt

Face à 26 projecteurs, Ilado se classe parmi les meilleurs. Officiellement.

Un groupe d'études de l'Union suisse des enseignants a testé à fond l'ensemble des rétro-projecteurs. Cette enquête n'a négligé aucun des critères essentiels: sécurité, maniabilité, éclairage, optique, refroidissement. Résultat: Le projecteur Ilado de Messerli, conjointement avec 3 autres appareils, a obtenu la plus haute cotation, et se classe ainsi parmi les meilleurs.

Un résultat fondé sur des évidences:

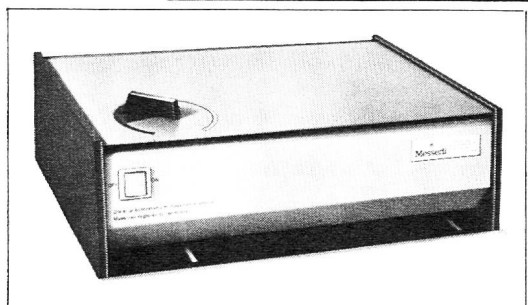
1. Le système à double chambre d'Ilado met en œuvre la technique la plus évoluée. Elle confère un éclairage parfaitement homogène à l'image projetée, et lui assure en plus une netteté sur son pourtour.
2. La ventilation à double flux de la lentille Fresnel, qui reçoit en outre un traitement anti-éblouissant, préserve la surface de travail de tout échauffement.
3. Le design moderne et sobre de l'appareil garantit la simplicité et la maniabilité de son emploi.

Vous faciliterez votre tâche, et celle de vos élèves, grâce à cet auxiliaire idéal. Parachevez votre enseignement avec le rétro-projecteur Ilado de Messerli.



Messerli

L'expert en audiovisuel qui comprend
les problèmes de bureau.



**Avec Lanyfax,
votre Ilado donne la mesure de sa créativité.**

Le thermocopieur Lanyfax vous permet de tirer un grand nombre de copies pour votre rétro-projecteur. Rapidement et sans problème. Vous ajoutez ainsi à votre Ilado les dimensions de la créativité et de la rationalisation. Votre enseignement ne peut en devenir que plus captivant.

Coupon:

Je ne demande qu'à être convaincu, mais il me faudrait un peu plus d'informations. Aussi, faites-moi parvenir:

- ☐ Le résultat officiel du test
- ☐ Une documentation Ilado complète
- ☐ Des informations sur les avantages du système Messerli
- ☐ La visite de votre représentant

Nom, prénom: _____

Rue: _____

Localité: _____

Tél.: _____ I/E 1

Veuillez, s'il vous plaît, envoyer ce coupon à:
A. Messerli SA,
80, rue de Lausanne, 1202 Genève

Sommaire

MISE AU CONCOURS

Poste de président
pp. 240, 248, 253, 257, 263, 264, 266

COMITÉ CENTRAL

Réunion du CC 239
Une sociologue retourne à l'école 240

VAUD

Commission d'achats SPV 241
Aux retraités 242
Postes au concours 242
Poste au CC 242
Orientation nouvelle 242
Activités du CC 243
CEMEA 244
Réforme scolaire 244

GENÈVE

Liberté ?... Impossible ! 250
L'inspecteur 250
Théâtre, enfants, école... 251
Séance de délégations 252
La formation continue... 253

NEUCHÂTEL

Commission financière 256
Convocation 257
Commission EP 258
Institut neuchâtelois 259
Education routière 259

JURA

Au Comité général 260
Chômage des enseignants 262
Au Comité central 263
Le système 263

FRIBOURG

Qui était François Brasey ? 264

VALAIS

Menace de pléthore 265

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma 266
Communiqué 267
Service de placements 267
KID 77 267

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

Réunion du Comité central SPR

L'exécutif SPR a tenu une nouvelle session en terre valaisanne (Martigny) les 11 et 12 mars 1977. Outre les problèmes habituels, le Comité central a consacré la matinée du samedi à s'informer plus précisément des problèmes posés par le programme et la méthodologie du français. Pour ce faire, il avait invité le président et le secrétaire de CIRCE, les auteurs et les délégués SPR à CIRCE. Une relation de cette intéressante discussion paraîtra dans un des prochains numéros pédagogiques sous la signature de Jean-Claude Badoux.

En préambule, sachez encore que le Comité central accueille M^{me} Marie-Josèphe Solioz (VS) qui remplacera à l'exécutif Jean-Charles Poncioni.

Cohésion de la SPR

Ce point de l'ordre du jour permet de faire le point de l'activité SPR et surtout de la manière d'envisager les rapports entre les sections et les instances romandes propres à la SPR.

Diverses propositions d'amélioration du fonctionnement de notre association faitière sont discutées. Sommes-nous une association ou plus simplement une fédération ? Faut-il instaurer un système bicaméral au niveau des prises de décisions ? Quelle doit être l'importance des sections en tant qu'entités au niveau décisionnaire romand ? A quelles occasions faut-il impérativement consulter la base ? La précipitation dans la prise de certaines décisions n'est-elle pas néfaste à cette cohésion ?

Autant de questions que le Comité central s'est posées dans un climat serein caractérisé par la réflexion.

Ce premier tour de table permet d'esquisser certaines voies qui seront explorées lors des prochaines séances.

Propagande « Education permanente »

La commission SPR « Education permanente » a rédigé un document de propagande actualisant notamment les thèmes du rapport de 1970. Après une lon-

gue discussion, le Comité central accepte la publication de ce document qui servira en priorité aux actions menées par les commissions cantonales responsables de ce secteur.

Action en faveur du tiers monde

Le Comité central fait le point de son action sous forme d'aide technique aux enseignants de certains pays d'Afrique. D'autres formes d'intervention lui ayant été proposées notamment par « Terre des hommes » et sous la forme d'un engagement direct, la SPR se doit de réétudier l'ensemble de son engagement dans ce domaine et définir des priorités. Mandat en est donné au bureau exécutif.

Délégations

Les représentants SPR aux manifestations internationales suivantes sont désignés : séminaires CMOPE sur l'école enfantine et la formation des enseignants, rencontre avec les associations israéliennes d'enseignants, congrès annuel de la CMOPE. Rappelons que le congrès 1977 de la FIAI se tiendra en juillet à Montreux. Il sera organisé conjointement par la SPR et le SLV.

Radio et télévision scolaires

Le Comité central approuve le changement de terminologie proposé par les instances romandes en la matière. Dorénavant, il conviendra de parler de radio et de télévision **éducatives**. Cet adjectif est plus conforme aux buts et objectifs fixés pour la reprise des émissions de ces deux médias.

« Educateur » et problèmes nucléaires

Les problèmes fondamentaux posés par les projets de construction de cen-

trales nucléaires valent à l'« Educateur » une demande croissante de passation d'articles en faveur ou contre de telles réalisations.

Afin d'éviter l'engorgement de nos colonnes et la polémique, le Comité central décide de consacrer dans le courant de l'année 1978 un numéro spécial à ce problème. Jusqu'à cette date et sauf événements importants dans ce domaine, notre journal ne traitera plus de cette

question (exception faite d'un dernier article en suspens qui paraîtra dans un des numéros pédagogiques).

Engagement d'un président à plein temps

Cet important sujet retiendra le Comité central pour une part importante de

cette session. Il a notamment mis au point le cahier des charges, le texte de la mise au concours que l'on trouvera dans ce numéro et mandaté quelques membres pour étudier le contrat d'engagement du futur président.

FB.

EN MARGE DE LA SEMAINE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONALE DE VILLARS-LES-MOINES (1976)

Une sociologue retourne à l'école

La dernière Semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines (1976) titrait : « L'enseignant à la recherche de son identité ».

M^{me} Ida Berger, sociologue et chargée de cours à l'Université des sciences de l'éducation à Paris, s'y faisait remarquer par une conférence et des interventions particulièrement riches et vibrantes concernant les problèmes de l'enseignant, problèmes qui la préoccupent depuis fort longtemps puisqu'elle a publié en 1957 déjà « Le malaise socio-professionnel des instituteurs français ». D'autres ouvrages traitent de la même question paraissent ultérieurement.

La constance de l'intérêt de M^{me} Berger ne faiblit pas puisqu'elle nous offre, paru aux Editions du Centurion, un petit livre intitulé « Une sociologue retourne à l'école ». Dans un style clair, concis, sans pédanterie — Dieu sait si le jargon sociologique peut être hermétique — l'auteur se penche avec lucidité, mais avec tendresse aussi sur l'univers des instituteurs, sur tout ce qui touche à l'école.

Elle y entre d'ailleurs, pour conduire une investigation qui l'amènera à poser cette question : « Qu'y a-t-il de changé à l'école ? ».

Dans trente classes de niveau élémentaire, Ida Berger suit la vie quotidienne des élèves et des maîtres. D'emblée elle note l'ambiance attristante des bâtiments, des locaux, du mobilier et des préaux sans joie. Elle relève, elle aussi, la rupture entre l'école maternelle et l'école obligatoire, le fossé entre enseignants, la vétusté des manuels scolaires verbeux et moralisateurs qui ne répondent plus aux nécessités pédagogiques actuelles. Elle se penche sur les causes du retard scolaire,

sur les échecs principalement dus aux handicaps socio-culturels qui n'ont pas pu être éliminés à l'école maternelle comme on voudrait le laisser croire. On entend les propos angoissés de l'enseignant à la recherche de son identité : « Je ne sais plus où je suis. Je cherche mon rôle. Tout est tellement disparate. Je suis à l'eau ! »

Mais M^{me} Berger apprécie la nouvelle manière d'enseigner (Freinet, etc.), trop peu répandue, où le travail individuel aussi bien que collectif s'équilibre de manière heureuse, dans une atmosphère de spontanéité, de franchise et de joie de vivre. La tâche de l'instituteur tant enseignant qu'éducateur doit être construite sur la collaboration active entre le maître et l'élève ; valoriser le goût de la recherche chez l'enfant ne sera possible que si l'enseignant lui-même aura l'âme d'un chercheur.

L'auteur regrette la formation sommaire ou inexistante des enseignants obligés de pallier par eux-mêmes les lacunes de leur enseignement et suggère l'ouverture toute grande des portes de l'université.

En guise de conclusion, Ida Berger ne voit la réorganisation des études pédagogiques et la solution à la crise permanente de l'école que dans la perspective d'un changement de régime politique.

« Une sociologue retourne à l'école », Ida Berger. Edition Le Centurion - Formation.

Suzanne Ogay.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

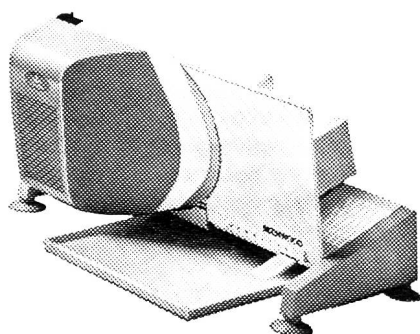
Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au 20 avril 1977 avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

COMMISSION D'ACHATS SPV

4 APPAREILS KENWOOD

- 1** Coupez vous-même votre viande, sans aucun problème, hygiéniquement et sans peine, grâce à la trancheuse Kenwood.



A

Modèle 855

Moteur refroidi par air, 70 tours/minute, câble 1,30 m avec fiche, couteau en acier fin inoxydable ϕ 170 mm, curseur de guidage avec protège-doigts et serre-restes. Facile à nettoyer (couteau amovible).

B

Modèle 859

Idem, mais pliant.
Pour les 2 modèles :

Prix conseillé : Fr. 218.—

Prix CA/SPV : Fr. 158.—

- 2** Le batteur à main MINI
Petit appareil de cuisine pratique et maniable, moteur 110 W, câble 2 prises, longueur 1,8 m, 3 vitesses, avec 1 jeu de fouets pour la crème, les blancs d'œufs, les mayonnaises, etc., et 1 jeu de pétrins pour travailler toutes les sortes de pâtes.

Prix conseillé : Fr. 73.50

Prix CA/SPV : Fr. 47.—

- 3** A vous le temps libre avec le lave-vaisselle KENWOOD K-14,
à brancher sur l'eau froide, avec adoucisseur
Largeur : 60 cm, profondeur : 60 cm, hauteur : 84 cm, poids : 55 kg, prise d'eau : $\frac{3}{4}$ " raccord, pression d'eau : 0,86 atm., sortie de l'eau : tuyau en caoutchouc $\frac{3}{4}$ " long. env. 1,5 m, hauteur maximum de l'écoulement : 90 cm, consommation d'eau par cycle de lavage : 9,5 l.
Déroulement automatique du programme complet de lavage de 14 couverts, y compris prélavage, lavage, 1^{er} et 2^e rinçages intermédiaires, rinçage final et séchage.

A

1600 W - 220 V

Prix conseillé : Fr. 1930.—

Prix CA/SPV : Fr. 1050.—

(Frais d'installation de Fr. 50.— à la charge de l'acheteur)

B

3500 W - 380 V

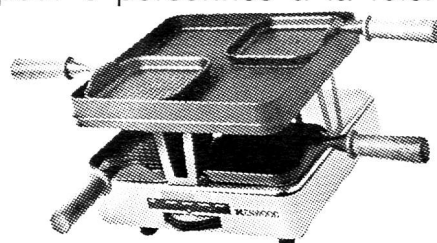
Prix conseillé : Fr. 2060.—

Prix CA/SPV : Fr. 1120.—

- 4** Le GOURMET-GRILL cuit, rôtit, toast et grille pour 8 personnes à la fois.
220 V, 1100 W, câble d'amenée 1,3 m, fiche 3 prises, réglage de la température : marche/arrêt, froid, chauffer, cuire, toaster, griller-poêle, plat du grill : aluminium revêtu de Hostafon, chauffage : au-dessous du plat du grill amovible. Livré avec 8 poêlettes, manches en bois et 1 recueil de recettes.

Prix conseillé : Fr. 187.—

Prix CA/SPV : Fr. 137.—



L'ACTION MACHINE A LAVER LE LINGE MINI, A FR. 800.—, ET MINI-SUPER, A FR. 1190.— COURT TOUJOURS.

NON-MEMBRE SPV : SUPPLÉMENT DE FR. 5.— PAR APPAREIL.

LIVRAISON : dans le courant du mois d'avril.

PAIEMENT : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison (frais de rappel Fr. 5.—).

COMMANDE : à l'aide du bulletin ci-dessous à remplir COMPLÈTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

DÉLAI D'INSCRIPTION : 5 avril 1977.

RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS : c/o Ami BORY, Sur Pont-Trembley, 1261 GIVRINS, tél. (022) 69 15 81 (le soir).

BULLETIN A RETOURNER : CA/SPV, ALLINGES 2, 1006 LAUSANNE.

Mme, Mlle, M. — NOM :

RUE :

PRÉNOM :

LOCALITÉ / NP :

COMMANDE :

..... trancheuse mod. 855 à Fr. 158.—

..... batteur à main MINI à Fr. 47.—

..... lave-vaisselle K-14, 380 V à Fr. 1120.—

..... machine à laver MINI à Fr. 800.—

..... trancheuse mod. 859 à Fr. 158.—

..... lave-vaisselle K-14, 220 V à Fr. 1050.—

..... Gourmet-Grill à Fr. 137.—

..... machine à laver MINI-super à Fr. 1190.—

TOTAL : Fr. que je paierai dans les 10 jours après réception de ma commande (y compris un supplément de Fr. 5.— par appareil si je ne suis pas membre SPV).

DATE :

SIGNATURE :

AUX RETRAITÉS DES DERNIÈRES ET DES PROCHAINES ANNÉES

*Nous insistons auprès de tous nos membres actifs pour qu'ils attirent l'attention des collègues qui ont pris leur retraite ces dernières années ou qui la prendront bientôt sur les deux communi-
qués suivants.*

Assurance vieillesse et survivants

Toute personne domiciliée en Suisse est tenue de cotiser jusqu'à l'âge donnant droit à la rente AVS (62 ans pour les femmes ; 65 ans pour les hommes) et ceci même si les moyens d'existence proviennent uniquement de rentes ou d'une fortune mobilière ou immobilière. Si vous avez été oublié, annoncez-vous à l'Office communal de votre lieu de domicile. Au moment de recevoir une rente, votre situation anormale apparaîtra de toute façon et les cotisations arriérées seront exigées, la rétroactivité pouvant aller jusqu'à cinq ans. Deux situations peuvent se présenter, la première excluant la seconde.

RETRAITÉ EXERÇANT UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE

Il y a activité lucrative sitôt que le salaire atteint Fr. 1000.— par an, c'est-à-dire que l'ensemble des cotisations employeur et employé est de Fr. 100.— au minimum.

RETRAITÉ SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE

S'il n'y a pas d'activité lucrative ou si le montant des rétributions perçues en un an et assujettissable à l'AVS n'atteint pas Fr. 1000.—, la cotisation est calculée sur la somme de la fortune (y compris les immeubles) et des rentes capitalisées, c'est-à-dire multipliées par 30. La contribution ainsi déterminée est comprise entre Fr. 100.— et Fr. 10 000.—. A une retraite de Fr. 23 000.— correspond par exemple une cotisation de Fr. 1100.— plus une participation aux frais administratifs de quelque 3 % de ce montant. Il s'y ajoute bien entendu le supplément dû pour la fortune éventuelle.

Souvenons-nous néanmoins qu'une contribution très faible pendant plusieurs

années peut influencer le montant de la future rente. Celle-ci est en effet déterminée d'une part par le nombre d'années de cotisation par rapport à la classe d'âge, c'est-à-dire la comparaison du nombre d'années effectif de cotisation et de celui compté à partir de 1948, temps durant lequel une contribution aurait dû être payée ; d'autre part, par le revenu annuel moyen, revalorisé actuellement par le coefficient 2,3. Un revenu annuel moyen déterminant de Fr. 37 800.— est aujourd'hui nécessaire pour avoir droit à la rente maximale complète. Le gain de l'épouse s'ajoute à celui du mari. La caisse de compensation de l'employeur (Service de l'administration des finances, rue de la Paix 6, à Lausanne) peut remettre un extrait de compte personnel sur demande.

Si époux et épouse sont tous deux retraités, Madame n'a pas l'obligation de cotiser. Ses contributions éventuelles s'ajouteront à celle de son mari qui n'en reste pas moins tenu à un gain annuel personnel de Fr. 1000.— au moins s'il veut relever de la taxation y relative.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

L'article 21 de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a la teneur suivante : « Si le pensionné exerce une activité lucrative, la pension peut être réduite dans la mesure où la somme de cette pension et du gain annuel provenant de cette activité dépasse le traitement maximum (art. 46 du statut) de la classe dans laquelle il était colloqué lors de la cessation des fonctions.

» La réduction ne peut porter que sur la part constituée par les versements de l'Etat. »

Cette disposition est appliquée par la direction de la caisse de pensions chaque fois qu'elle a connaissance d'un tel cas de cumul. Les cotisations ordinaires de l'employeur et de l'employé étant égales, la réduction maximale ne peut dépasser la moitié de la pension. Le salaire pris en considération ne comprend que le traitement de la fonction figurant dans l'échelle en vigueur des salaires, éven-

tuellement l'allocation de ménage. **Lorsque l'information parvient tardivement à la caisse de pensions, la restitution des sommes indûment touchées est exigée.**

Secrétariat général SPV.
Nicod Paul.

Postes au concours

Des listes de postes au concours continuent à me parvenir du DIP.

Chers collègues, relisez mon article dans l'« Educateur » N° 10 et consultez régulièrement la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud » (que vous pouvez lire dans les établissements publics du canton).

Bonne chance à tous les intéressés !

Hélène Gilliard.

Poste à repourvoir au Comité cantonal

Nouvel appel

Chers collègues,

Un nouveau poste est à repourvoir au sein du Comité cantonal SPV. Le ou la candidat(e) devant être élu(e) lors de notre prochain congrès du 21 mai 1977, je vous serais obligée de bien vouloir vous annoncer à vos présidents de section le plus vite possible.

Merci d'avance !

Hélène Gilliard.

Orientation nouvelle

Nous vous rappelons que la SPR organise une vaste consultation relative à son éventuelle affiliation à une centrale syndicale.

Vos sections vous convoqueront d'ici fin mars mais, en attendant, lisez et conservez votre « Educateur » N° 2 du 14 janvier 1977.

Répondez tous à l'appel de vos présidentes et présidents de sections ; prenez vos responsabilités ; ne laissez pas toujours aux autres le soin de décider pour vous !

Hélène Gilliard.

Activité du Comité cantonal

Janvier et février 1977

La courte pause de Noël terminée, le président Alain Kuenzi et les trois membres restants du CC (tous féminins) ! reprennent le collier pour faire face aux tâches suivantes :

1. Examens et solutions à apporter aux problèmes personnels de nos collègues.

2. Encore de nombreux problèmes à résoudre pour la rénovation de l'immeuble des Allinges. Déménagement, installation du secrétariat SPV qui descend d'un étage.

3. Préparation des assemblées, entrevues, commissions, représentations de toutes sortes auxquelles le CC a dû et devra participer ; parmi celles-ci, nous trouvons :

Sections SPV

Les membres du CC vont se rendre dans la plupart des sections qui se réunissent en assemblée ordinaire ou extraordinaire pour renseigner nos collègues au sujet de l'**orientation nouvelle** de la SPR.

Associations SPV

AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisés.) Réunis en assemblée générale, nos collègues ont élu **président : M. Georges-André Sumi**, qui assumait déjà l'intérim. Ils ont été également en partie informés sur l'avance des travaux de la convention collective de travail (Association vaudoise des œuvres privées) AVOP/AVMES. Ils ont aussi exprimé leur opinion sur différents points en suspens.

AVMD (Association vaudoise des maîtres de classes de développement.) Une délégation SPV/AVMD a rencontré les principaux responsables de l'OMPV (Office médical pédagogique vaudois) et diverses personnalités intéressées aux problèmes actuels et futurs des classes de développement. **Conclusion :** compréhension de part et d'autre et espoirs d'une meilleure efficacité au bénéfice des enfants.

Assemblées pédagogiques

Journée Pestalozzi : mise au point en collaboration avec notre collègue **Claudine Schafroth** d'Yverdon, présidente du comité d'organisation de la journée SPV du **18 juin 1977**. Dans le cadre des manifestations prévues à l'occasion du 150^e anniversaire du grand pédagogue, **la SPV invite tous les collègues de Suisse romande** à se rendre à Yverdon pour écouter en particulier une conférence de **Jean-René Bory** : « Pestalozzi ou la contestation positive ».

Commission pédagogique SPV : Longue séance au cours de laquelle un projet de l'OEPJ (Office éducation physique de la jeunesse) relatif à la création d'un « livret physique de l'écolier ». Exception faite d'un fichet concernant le comportement sportif de l'écolier dont l'utilité est fort contestée, ce « livret » est en général bien accueilli.

Ecole normale 1980 : Un groupe de travail a été créé par **M. Bettex**, chef du 4^e service, afin de mettre au point les modalités de l'EN nouvelle, modalités qui devraient être prêtes pour la rentrée 1980. La SPV est représentée par **M^{me} Marianne Meylan**, maîtresse de classe d'application, et par notre secrétaire général **Paul Nicod**.

CIRCE III : la SPV n'y est pas défavorable mais elle pense que sans une certaine uniformisation de structures des divers cantons romands, la création d'une commission CIRCE III risque d'être à l'origine de « plus de bruits que d'effets ». Une commission romande sera cependant créée dont le mandat initial consiste justement à mettre au point... son mandat. Une sous-commission mathématique est déjà au travail mais se heurte (pour la raison précitée) à de grandes difficultés.

Zone pilote de Vevey : Le CC s'est inquiété de la proportion des maîtres primaires et secondaires engagés dans les diverses années de la zone pilote. De la réponse circonstanciée de **M. Mottaz**, citons : « La zone de Vevey est en situation d'expérience ; on ne peut pas organiser un système scolaire nouveau en respectant absolument les « normes » considérées comme « logiques » du système traditionnel ; l'évaluation aura pour fin d'apprécier, précisément, si les « normes » nouvelles ainsi proposées sont acceptables. »

Pédagogie compensatoire : une commission chargée d'étudier ce problème vient d'être créée. Elle est présidée par **M. A. Chapalay**, directeur des écoles de Nyon. La SPV y est représentée par un membre du CC, soit votre rédactrice. Premier rapport pour le 15 juin.

CEMEA : (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives.) Nous constatons un resserrement des liens entre la SPV et le CEMEA, liens qui s'étaient relâchés au cours des ans... La SPV est invitée à nommer un représentant au conseil de cette organisation. Collègues, si une représentation comme moniteur de colonie de vacances, ou directeur ou membre d'un comité vous intéresse, annoncez-vous !

Réunions à caractères corporatifs

Liberté de domicile : La SPV s'est intéressée aux difficultés rencontrées en ce domaine, par certains de nos collègues. Le CC a eu une entrevue, avec cet unique objet à l'ordre du jour, avec **M. Junod**, chef du DIP. La SPV maintient la position adoptée en commun avec les autres associations de l'enseignement vaudois qui avait été communiquée par lettre du COCO (Comité de coordination), soit : **refus** d'une liberté au sein des seuls regroupements scolaires (motion Deblue), **souhait** de la liberté de domicile sur le plan cantonal (motion Clavel). Il nous a été confirmé que le sujet serait un des objets à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil, en mai.

Loi sur l'enseignement spécialisé : Consculté, le CC a longuement répondu après une séance commune avec les représentants de l'AVMES et de l'AVMD.

Orientation nouvelle SPR : La SPV ne déterminera sa position que lorsqu'elle aura établi la synthèse des avis exprimés dans les assemblées régionales (sections).

Fédération des fonctionnaires vaudois : Les débats y sont toujours plus ouverts et constructifs et les réunions de l'assemblée des délégués de la Fédération sont d'un intérêt grandissant pour nos membres. En conséquence, le CC SPV a proposé à la Fédération deux modifications de ses statuts, soit :

— La désignation d'un bureau de l'assemblée précitée différent de celui du comité.

— La diffusion dans un délai raisonnable avant la réunion du rapport d'activité du président.

Chômage (cf. « Educateur » N° 8 du 25 février 1977) : Les collègues non assurés avant le 1^{er} avril n'auront droit à une éventuelle allocation de chômage qu'à partir du 1^{er} octobre. S'ils n'ont pas de travail à partir du 1^{er} août, ils n'auront droit à l'indemnité (à partir de cette date), que dans la mesure où ils se seront astreints au timbrage en août et septembre.

Année Jaunin : et salaire versé en juillet et août. Nous espérons vous informer exactement à ce sujet mais renseignement pris au DIP, aucune décision encore n'a été prise.

Retraités : Différents problèmes se posent à nos collègues après leur retraite. Nous en parlerons dans un prochain « Educateur ». Le CC a déjà décidé deux interventions : l'une auprès du Conseil d'administration CPEV (Caisse de pensions de l'Etat de Vaud) relative à la retenue effectuée sur la pension d'un retraité ayant une activité lucrative ; l'autre auprès de l'assurance vieillesse (cotisations).

Divers

Après avoir énuméré quelques-uns des principaux objets qui ont occupé le CC sur les plans pédagogiques et corporatifs, citons, parmi les multiples autres sujets qui l'ont occupé, les suivants :

Esperanto : Après un long entretien avec notre collègue **Tzaut** dont la conviction n'a d'égale que sa compétence en ce domaine, les membres du CC, s'ils n'étaient pas tous convaincus, n'en étaient pas moins intéressés par les perspectives qui leur étaient ouvertes. Le CFCV (Centre de formation continue vaudois SPV) en a été informé.

Commission d'achats : Grâce au dévouement de quelques collègues, elle poursuit ses activités sans ménager ni son temps, ni sa peine. Merci à eux. Le CC est représenté dans cette commission par votre rédactrice. **Prochaine action :** « Educateur » N° 12.

« **Educateur** » : Une entrevue avec **M. François Bourquin**, rédacteur de la partie corporative de votre hebdomadaire, a permis, entre autres intéressants échanges, de lui présenter quelques suggestions.

Conclusion : Je vous fais grâce de toutes les autres séances habituelles auxquelles le CC a assisté, vous finiriez par croire, chers collègues, que j'exagère...

Hélène Gilliard.

CEMEA

Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives

Cette association organise tout au long de l'année 1977 des stages d'initiation ou de perfectionnement relatifs aux sujets suivants :

1. Moniteurs de centres de vacances pour enfants.
2. Moniteurs de centres de vacances pour handicapés mentaux.
3. Directeurs de centres de vacances.
4. Jeux et plein air.
5. Initiation à l'expression par la photographie.
6. Découverte de la nature et de l'environnement.

Collègues de Romandie, vous pouvez vous renseigner et vous inscrire aux adresses suivantes :

AS CEMEA, rue des Granges 7, 1204 Genève, tél. (022) 27 33 35.

Secrétariat du groupement vaudois CEMEA, Pré-Fleuri 6, 1004 Lausanne, tél. (021) 27 30 01.

Françoise CLOTTU, Cour 11, 2023 Gorgier, tél. (038) 55 10 37.

Jean-Pierre Rausis, 2, chemin de la Prairie, 1920 Martigny, tél. (027) 21 53 65 (prof.).

Hélène Gilliard.

Réforme scolaire vaudoise

Le bulletin sténographique, dans lequel figurent les débats du Grand Conseil, relatif à cet objet vient de nous parvenir. Il ne nous est bien entendu pas possible de reproduire ici les 90 pages de ce texte ou seulement les 40 concernant la discussion. Tous nos membres ayant eu la possibilité de recevoir le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état des travaux et les intentions du gouvernement en matière de réforme de l'école vaudoise, nous ne publierons ci-après que les rapports de majorité et de minorité, lesquels furent en définitive des partitions autour desquelles les orateurs successifs qui intervinrent ensuite s'efforcèrent de moduler et de présenter des variations témoignant d'une connaissance très variable de la musique et du thème proposé.

Le secrétaire général SPV.

Rapport de la majorité de la commission

M. Jean-Pierre Berger, rapporteur : Le rapport que vous adresse le Conseil d'Etat se présente en deux volets principaux :

- L'état des travaux en matière de réforme scolaire suite aux engagements de mai 1975.
- Les intentions du Conseil d'Etat quant à l'avenir.

Après la décision de rénover les classes de 4^e et de ramener la durée des études dans les collèges secondaires à cinq ans dès la rentrée de 1977, la question est de savoir comment envisager l'organisation des années ultérieures.

Au cours du débat du Grand Conseil des voix s'élevèrent en faveur de la réorganisation simultanée de la 5^e afin de réaliser la création d'un cycle d'orientation sur les années 4-5.

Le Grand Conseil a suivi la proposition gouvernementale, c'est-à-dire d'attendre la fin des expériences à Vevey en 5^e et de garder la voie libre afin d'étudier et de définir, d'une part, l'opportunité d'instaurer un cycle généralisé d'orientation, et, d'autre part, de définir s'il devait porter sur les années 4-5 ou 5-6.

Donnant suite aux voix exprimées lors du débat de mai 1975, le Conseil exécutif de la réforme a estimé qu'il devait étudier non seulement l'hypothèse du prolongement de la 4^e en préparant immédiatement la 5^e, mais aussi l'hypothèse d'un cycle 5^e et 6^e.

L'étude de ces deux hypothèses se résume ainsi.

L'option d'agir sans prévoir de délai d'attente impose la formule 4-5. Cette option signifierait, comme nous l'a déclaré le directeur de la zone de Rolle, la mort des expériences.

Ou bien, l'on constate que de nombreuses questions restent sans réponse et la solution d'un temps d'arrêt s'impose. Un délai qui doit permettre d'aménager l'en-

semble des classes 5 à 9, selon la formule la mieux adaptée à ce canton.

Ces projets ont été soumis à la réflexion des divers groupes ou associations intéressées par le problème de l'école.

Sur la base des données recueillies lors des consultations, les membres du CER se sont efforcés de fonder leur appréciation entre les hypothèses 4-5 et 5-6. Cette consultation ne peut nullement d'ailleurs, à elle seule, déterminer la décision finale qui dépend encore d'autres facteurs. A plusieurs députés membres de la commission, étonnés de l'attitude du département vis-à-vis des propositions du CER favorables au cycle 5 et 6, M. le conseiller d'Etat rappelle que le Département de l'instruction publique et des cultes se doit de tenir compte de toutes les données énumérées dans ce présent rapport et ne peut se limiter aux seuls aspects pédagogiques. Les représentants du CER, par la voix de M. Michaud, reconnaissent qu'au départ ils souhaitaient aller de l'avant, mais qu'au cours des travaux, ils ont dû se rendre à l'évidence qu'il était nécessaire d'y voir plus clair, surtout en ce qui concerne les années terminales, avant d'entreprendre toute réforme.

Problème des maîtres

L'intégration de maîtres secondaires à côté de maîtres primaires dans un cycle d'observation soulève de nombreux problèmes.

Si, du point de vue pédagogique, cette solution s'avère favorable dans des cas précis, elle pose cependant le problème délicat de la planification du statut des maîtres primaire et secondaire qui enseignent dans la même classe. Si cette question est provisoirement réglée dans les zones d'expériences, elle ne peut être reprise sans autre dans l'éventuelle généralisation dans le canton. La commission présidée par M. Weith et chargée d'étudier cette épineuse question doit prochainement présenter la première étape de ses travaux, qui permettra d'entrevoir la négociation avec les milieux de la corporation.

D'autres problèmes inhérents au système scolaire adapté devront être pris en considération au niveau de la formation des maîtres. Ici encore, la poursuite des expériences de Rolle et de Vevey s'avère indispensable.

Aménagement scolaire du territoire

Le rapport nous rappelle l'importance que le Conseil d'Etat attache à l'aménagement scolaire du territoire.

L'étude entreprise à ce jour par le groupe 620 porte sur deux hypothèses de travail :

- toucher le moins possible aux regroupements scolaires actuels ;
- admettre dans certains cas des classes panachées.

Ce travail dénote que, dans la plupart des cas, les groupements 4-5 ou 5-6 s'insèrent dans le contexte des groupements actuels. L'étude, il est vrai, prévoit des zones à une classe panachée et des zones à trois classes. Cependant, d'autres aménagements devront encore être prévus. Les normes du temps de déplacement des élèves correspondent à environ quinze minutes de transport. Ainsi, les élèves ont en principe la possibilité de rentrer à midi.

S'il est réjouissant de constater que les regroupements ne seront pas un obstacle à l'introduction de la réforme, il faut reconnaître que, comparativement à l'optique de mai 1975 à ce sujet, l'étude entreprise a permis de cerner la réalité de ce problème de façon plus objective. La commission partage les principes essentiels présentés par le rapport, à savoir qu'il ne peut pas y avoir une forme extérieure d'école strictement pareille dans tout le canton. Par contre que les débouchés, les programmes et les buts à atteindre soient identiques, cela s'impose.

Mais si cette différenciation externe nécessitera des mesures de compensation, elle doit néanmoins aussi respecter le principe admis par le rapport de mai 1975 que l'organisation scolaire doit avoir la souplesse nécessaire pour permettre à un élève de passer, en cours de scolarité, d'un type d'étude à un autre sans trop de difficultés.

Coordination romande

Si ce problème ne pose pas d'obstacles importants quant à l'hypothèse du choix 4-5 ou 5-6, les commissaires se sont davantage préoccupés des exigences de l'ORM et des contraintes qu'elle impose. A ce sujet, une commission cantonale, composée de représentants de la Commission fédérale de maturité, de l'Université et du Département de l'instruction publique et des cultes, est en activité. L'oppo-

sition de l'existence de cette commission est édictée par le vœu de la commission fédérale d'être associée plus intimement à nos travaux de réforme, même si, actuellement déjà, les zones expérimentales de Rolle et Vevey répondent favorablement aux exigences de l'ORM. Dans ce même ordre de question, précisons que les programmes et les structures ne sont pas liés d'une manière indissoluble, sauf pour ce qui concerne les quatre premières années formant le cycle élémentaire. Pour les années suivantes, rien n'est encore défini. Cette dernière affirmation implique d'apporter la correction suivante à l'avant-dernier alinéa de la page du rapport 22, où il est dit que « les engagements... devront permettre d'appliquer les programmes du CIRCE II, ce qui n'est pas possible », etc., alors qu'il faut lire « ce qui est difficile ».

Zones pilotes de Rolle et de Vevey

La multiplicité des transferts d'un niveau à un autre, d'une division à l'autre, préoccupe plusieurs commissaires, qui craignent que tant de mobilité ne permette guère aux enfants de trouver leur identité. Ils pensent aussi que l'homogénéité des groupes n'est pas la condition essentielle du succès.

A cette remarque, il est bon de rappeler premièrement que Rolle et Vevey sont des zones expérimentales, qu'elles ont un cadre d'objectifs bien définis et qu'elles ne peuvent pas s'y dérober. Cependant, les responsables des zones sont préoccupés par le problème pédagogique que pose l'éclatement des classes. L'objectif n'a jamais été d'homogénéiser à tout prix, mais de donner aux enfants la possibilité, par les niveaux, de se situer. La classe à maîtres multiples a ses avantages, mais aussi ses inconvénients, comme la classe à maître unique peut être excellente si le maître est bon. L'expérience démontre que l'hétérogénéité prolongée d'une classe nécessite des effectifs restreints. Quant au niveau des transferts, s'il est élevé durant la première moitié de l'année, il diminue fortement par la suite. A noter également qu'aucune corrélation entre les conditions socio-professionnelles et la répartition dans les niveaux ne peut être établie actuellement.

Ces sujets évoqués nécessiteront des options à prendre et à définir clairement. Nous constatons combien il est prématuré — la tentation est pourtant grande — de tirer des conclusions par trop hâtives, avant que les expériences ne soient terminées.

Evaluation des expériences

L'analyse au niveau des expériences de Rolle et de Vevey postule dans les faits

que l'évaluation doit et devra être entreprise avec beaucoup d'objectivité.

S'il est hautement souhaitable d'attendre la fin des expériences pour établir des comparaisons et se fixer un jugement objectif des résultats, il est cependant nécessaire en cours d'exercice de prévoir certaines évaluations périodiques, ne serait-ce que pour éviter un isolement démesuré des élèves situés en zones expérimentales. Suivant le système d'évaluation envisagé, un délai accordé jusqu'en 1980 permettra probablement d'avoir une vue claire avant la décision d'une éventuelle généralisation de la réforme.

Ce chapitre tenant lieu de réponse à l'interpellation de M^{me} Marianne Thibaud, celle-ci déclare accepter la réponse du Conseil d'Etat, en émettant le vœu d'obtenir les précisions suivantes :

- le pourcentage des élèves placés dans les différents niveaux ;
- la répartition socio-professionnelle des élèves dans les niveaux ;
- l'utilisation de zones témoins dans le processus d'évaluation ;
- la façon d'évaluer les enquêtes d'opinion qui exigent la collaboration d'analystes, faute de quoi le dépouillement risque d'en être très ardu.

L'évaluation doit se préparer longtemps à l'avance et avec la collaboration d'établissements témoins. Il se pourrait alors que certains de ses aspects soient communs aux zones expérimentales et aux autres régions du canton.

Projet de rénovation

En parallèle à d'autres suggestions et résolutions, le projet de rénovation de l'école vaudoise est présenté au Conseil d'Etat sous forme d'une simple question à l'intention du gouvernement par M^{me} Marianne Thibaud.

L'étude du texte par notre commission dénote d'emblée certaines confusions et lacunes au niveau de la présentation des caractéristiques du projet (page 21, lignes 21 et suivantes). La commission admet la correction. M^{me} Thibaud est insatisfaite de la manière dont il est répondu à sa question et se réserve d'intervenir ultérieurement à ce sujet.

Il serait toutefois souhaitable que cette question fasse l'objet d'une nouvelle étude basée sur les données corrigées figurant au procès-verbal.

Intentions et mesures à prévoir

Une minorité de la commission souhaite ardemment que le cycle 5-6 soit introduit immédiatement après la 4^e rénovation. Une option doit être admise et il faut s'y conformer. Une décision politique doit

être prise, sans nécessairement maîtriser toutes les données du problème. Ce délai de 1982 est-il justifié ? Ce temps d'arrêt ne sera-t-il pas suivi d'un deuxième, qui risquerait de cristalliser les positions ? N'est-il pas regrettable de ne pas manifester suffisamment de volonté d'aboutir ? La majorité de la commission souhaite que des assurances soient données avant toute généralisation et, de ce fait, soutient le principe du délai. Il serait dommage, même dangereux, sans pour autant diverger quant aux buts que s'est proposés la réforme, de s'enfermer par trop dans un système sans que toutes les hypothèses de travail aient été analysées et expérimentées jusqu'à la fin du cycle complet.

L'école vaudoise n'est pas pour autant figée ; elle s'adapte progressivement en fonction de l'évolution à laquelle toute activité humaine est soumise. Une école « réformée » ne sera d'ailleurs pas dispensée de cet impératif.

Une réforme de structure de l'école, pour être admise et applicable, nécessite non seulement qu'elle soit définie et cernée globalement, applicable dans toutes les conditions de notre canton, mais aussi qu'elle soit agréée par une large couche de notre population.

Une telle situation implique que des assurances doivent être encore données

- au niveau de l'évaluation globale des expériences de Rolle et de Vevey, et la logique veut que ces expériences se terminent premièrement ;
- au niveau du statut et de la formation des maîtres. Imagine-t-on les difficultés qui ne manqueraient pas de se produire si cette question n'était pas résolue ?
- au niveau de l'élaboration pratique des programmes et des méthodes, ce qui impliquera un effort considérable à bien des « échelons » ;
- au niveau des groupements scolaires, où l'optique positive prise à l'échelon du département de descendre sur le « terrain » définira mieux les possibilités pratiques de l'application de la réforme en zone de l'arrière-pays ;
- au niveau de l'appréciation financière globale de la réforme. Pour l'instant, les études entreprises à ce sujet se sont limitées à cerner le problème au niveau des zones pilotes seulement.

Conclusions

Nous ne terminerons pas ce rapport sans dire à M. le conseiller d'Etat Raymond Junod et à ses collaborateurs notre gratitude pour tous les renseignements complémentaires fournis et pour toutes les réponses apportées à nos questions.

Notre commission, composée de M^{lle} Suzanne Cornaz, M^{mes} Anne-Catherine

Menétrey et Marianne Thibaud, ainsi que de MM. Pierre Aguet (qui remplace M^{lle} Monique Mischler), Edmond Ansermoz, Marc-Henri Chaudet (qui remplace M. John Debluë), Jean-Daniel Cruchaud, Pierre Jomini, René Payot, Jean-Pierre Schmidely (qui remplace M. Charles-Albert Ledermann), Jean-François Thonney, Georges Zimmermann, ainsi que du rapporteur, a siégé le 25 octobre et le 5 novembre. Accompagnaient M. le conseiller d'Etat Raymond Junod, pour la première journée, MM. Jean Mottaz, Edmond Basset, Fernand Barbey, François Bettex, Ernest Cavin, Georges Michaud, Daniel Reymond, Gérard Bober. Pour la deuxième séance, M. Fernand Barbey.

A vote final, par 9 voix contre 4, la commission vous propose de prendre acte du rapport qui vous est soumis. Cette position admise, un collègue nous annonce qu'un rapport de minorité sera déposé.

Rapport de minorité

M. Jean-François Thonney, rapporteur : En exergue de ce rapport de minorité, il nous paraît essentiel de rappeler un certain nombre de faits. Tous les problèmes soulevés et mis en avant afin de justifier un « temps d'arrêt » sont des problèmes non négligeables et dignes d'études, certes, mais ils ne sont pas nouveaux. Sans remonter très loin, ils ont pratiquement tous été inventoriés par la commission Freymond en 1964. Loin de nous l'intention de dresser un constat de carence, ce qui serait ignorer combien sont complexes et délicats les problèmes à résoudre, mais alors, pourquoi les redécouvrir maintenant, avec une certaine naïveté, il faut le reconnaître ?

Alors que le rapport de mai 1975 met l'accent sur la continuité et la « concordance des principes et des objectifs » de l'école vaudoise au cours des ans, de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Tauxe en 1953 jusqu'au premier rapport du CREPS en 1970, nous nous trouvons, avec le présent rapport, devant un constat d'arrêt. Cela nous permet d'affirmer qu'après avoir soutenu une prudente politique de réforme, nous sommes contraints aujourd'hui d'entériner une politique de rupture.

En effet, ne lit-on pas dans le rapport de 1970 : « Ce n'est qu'après avoir mis à l'épreuve des faits pendant deux ou trois ans les structures envisagées, qu'il sera possible de proposer aux autorités responsables une décision concernant leur extension à d'autres régions et finalement à l'ensemble du canton. »

L'on mesure, dès lors, combien grande est notre déception devant la conclusion lapidaire du Conseil d'Etat : « Les expériences de Rolle et Vevey doivent arriver

à leur terme avant toute détermination sur l'organisation d'ensemble de l'école vaudoise », conclusion bien différente, on en convient, de celle, votée de manière unanime, en 1971, par tous les groupes de cette assemblée.

Troisième fait à mentionner : il est difficile d'admettre que le processus de réforme connaisse un « temps d'arrêt » alors que tout le monde affirme, et le département le premier, que ni les expériences de Rolle et de Vevey, ni l'introduction de la 4^e année primaire ne sont le premier stade de réforme. A la fin des expériences de Rolle et de Vevey, nous nous trouvons devant les mêmes options que nous refusons de choisir aujourd'hui, c'est-à-dire :

- désirons-nous réformer l'école vaudoise ?
- dans l'affirmative, quel type d'école voulons-nous ?

« L'épanouissement complet de la personnalité suppose qu'à côté des capacités intellectuelles, l'école permette un développement du comportement social, des forces physiques et morales, de l'habileté corporelle et manuelle ainsi que du sens artistique. »

Nous, qui avons accueilli le rapport de 1970 avec l'immense espoir de voir enfin se réaliser ce postulat, allons essayer de vous démontrer et vous persuader que les problèmes pédagogiques soulevés par le Conseil d'Etat dans le présent rapport ne sont pas suffisants pour justifier un « temps d'arrêt ».

Hypothèses de travail

« La combinaison des hypothèses 4-5 et 5-6 aboutit théoriquement à l'alternative suivante : le cycle 4-5 ; le cycle 5-6 », peut-on lire à la page 9 du rapport.

Le premier terme de l'alternative (cycle 4-5) est devenu, après l'adoption de la 4^e année primaire, un cas d'école des plus hypothétiques, à plus forte raison après un « temps d'arrêt » ; il pourrait être interprété, s'il était adopté, soit comme un retour en arrière, soit que la décision de 1975 était trop hâtive.

Reste donc une seule possibilité : le cycle 5-6, d'ailleurs préconisé en 1964 déjà par le rapport des quarante. Cette solution, mise en consultation par le département, a recueilli « la plupart des souhaits émis », selon les dires de M. Mottaz, au journal « 24 Heures », qui titrait, ô ironie ! « Pas de revirement ».

L'insuffisance de l'expérimentation des zones pilotes n'est qu'un prétexte à l'ajournement de la réforme, car si les buts à atteindre ont été clairement définis et le contrôle en fin d'année concluant, il n'est nullement besoin de continuer l'ex-

périence au-delà de deux ou trois volées ; pour la 5^e, c'est déjà le cas à Rolle et cela le sera à la fin de cette année scolaire à Vevey. Une analyse de ces résultats nous conduirait certainement déjà à des conclusions pratiques, d'où l'avantage primordial, tant pour les enseignants que pour les élèves, d'éviter une réorganisation intermédiaire des collèges.

Nous verrons, plus loin, au chapitre des méthodes d'évaluation, les dangers qu'il y a à allonger la durée d'expériences comme celles de Rolle et de Vevey.

Problème des maîtres

La querelle entre les partisans des classes à maître unique, maître principal ou maîtres multiples ne doit pas nous cacher que, quel que soit le type de structure adopté, comme le relève le rapport en pages 10-11, « se pose la délicate question de l'ajustement du statut et du cahier des charges d'enseignants issus d'un ordre différent mais appelés aux mêmes tâches, dans les mêmes conditions et avec des élèves de même degré d'âge ».

Par la décision que nous avons prise en septembre de modifier la formation des maîtres et maîtresses primaires, un premier pas a été franchi. Le rapport du Conseil d'Etat laisse entendre que le dernier pas le sera lorsque la commission Weith aura remis son rapport. Avec tout le respect que nous devons au Conseil d'Etat et à M. Weith, nous pouvons douter que la question soit résolue par le rapport de cette commission restreinte quand on saura que son mandat se limite à :

- un historique sur le cahier des charges et la situation actuelle des enseignants faisant suite aux rapports de 1967 et 1968 ;
- un inventaire des revendications ;
- un ordre des priorités ;
- l'élaboration de méthodes de travail pour la commission élargie.

Clemenceau disait déjà que, devant un problème, ou bien on le résout, ou bien on nomme une commission !

Aménagement scolaire du territoire

Nous avons déjà mentionné dans notre rapport de minorité de mai 1975, au sujet de l'introduction de la 4^e année primaire, toute l'importance que nous donnions à ce problème et combien nous soutenions les efforts du département dans ce domaine. M. le chef du département, citant M. E. Cavin, fit alors savoir au Grand Conseil que « les difficultés rencontrées pour les groupements des années 6 à 9 seraient singulièrement accrues : en maints endroits, elles semblent devoir être considé-

rables, peut-être même insurmontables ».

Qu'en est-il dix-huit mois plus tard ? A la description cauchemardesque faite en page 11 du rapport du Conseil d'Etat, M. E. Cavin, lors de son audition devant la commission, a tenu des propos beaucoup plus sereins ; certes 138 communes seraient touchées par des regroupements scolaires, ce qui n'est pas négligeable (remarquons que la plupart de ces communes sont déjà touchées par la politique de regroupement). Par contre, la norme du temps de transport retenue est d'un quart d'heure par course avec retour à midi : on est donc loin des « insupportables déplacements » ou des « élèves condamnés à deux ou trois heures de bus scolaire par jour ». D'autre part, la « construction de locaux supplémentaires », autre argument, se limite à 6 à 7 classes pour l'ensemble du canton, ce qui n'est nullement excessif.

Les points essentiels qu'il faut cependant retenir de l'étude de M. Cavin sont que :

1. les difficultés d'un aménagement scolaire du territoire ne sont nullement insurmontables ;
2. la réforme devrait tendre à l'unité des objectifs, mais non pas à celle des structures.

Relations avec la coordination romande

Il nous fut répété avec conviction que l'adoption des programmes CIRCE est absolument indépendante des structures existantes ou à venir. Il est donc paradoxal que le département ait imposé, cette année déjà, le programme de mathématiques modernes en 1^{re} année des collèges pour revenir, dès mars 1977, au programme ancien de mathématiques des collèges en six ans, au lieu de continuer avec ceux de CIRCE II. Il faut donc croire que les structures d'accueil ne le permettent pas ; ce qui serait parfaitement contradictoire avec la définition donnée plus haut des programmes de la coordination romande.

En fait, le département a parfaitement compris le lien très serré qui existe entre programmes romands et réforme des structures. Il y a donc risque de voir l'école vaudoise perdre son identité face aux exigences de la coordination romande, en retardant trop l'introduction de nouvelles structures.

Zones pilotes de Rolle et de Vevey

Nous voulons faire un sort à l'argument qui consiste à dire que les expériences de Rolle et de Vevey seraient vidées de leur substance par l'adoption, dans un premier stade de réforme, d'un cycle d'observation 5-6 pour l'ensemble du canton. En effet, comme je le rappelais en

début d'exposé, ces expériences sont destinées à mettre « à l'épreuve des faits pendant deux ou trois ans les structures envisagées » et non pas à maintenir en autarcie artificielle des générations d'élèves.

Quelles comparaisons utiles tirer à long terme de deux expériences menées de manière si dissemblable ?

- Différence de densité de population scolaire.
- Méthode de direction et d'enseignement.
- Evolution interne des expériences, qui les éloigne des objectifs fixés initialement par le rapport de 1970.

Loin de nous l'idée de critiquer ces expériences, que nous continuons à considérer comme indispensables avant toute décision : par contre, plus le temps s'écoule, plus les résultats observés perdent en homogénéité et en qualité ce qu'ils gagnent en quantité.

La question se pose, dès lors, de savoir s'il est utile de maintenir des expériences, lorsque l'on constate au bout de quelques années déjà que celles-là risquent d'être inapplicables au reste du canton. Ne compromet-on pas, en agissant ainsi, l'idée même de réforme ?

Terme et évaluation des expériences

Dans le domaine pédagogique, il ne peut être question d'expérimentation rigoureuse comme le serait une expérience scientifique. A notre point de vue, une expérience au niveau de l'école n'est concevable que si un certain nombre d'objectifs sont fixés à l'avance et contrôlés après une période significative permettant soit un réajustement, soit une conclusion valable. Il semble bien que cette approche des problèmes pédagogiques soit pratiquée par les directions des zones pilotes, ce que confirmerait la phrase du rapport : « Bien que le but défini au départ n'ait pas changé, certaines des modalités d'exécution se sont modifiées au vu des expériences faites ».

Dès lors qu'au sein même des zones expérimentales, les projets, ou du moins leurs modalités d'application, évoluent au fil des ans, et que, dans le reste du canton, le modèle « traditionnel », loin de se figer, s'adapte sous l'impulsion d'enseignants désireux d'améliorer la qualité de l'école, il est illusoire de croire qu'après la fin des expériences de Rolle et Vevey, on puisse tirer un « jugement global », significatif et convaincant.

Nous nous trouvons là au cœur du problème ; par la multiplicité des paramètres et leur évolution les uns par rapport aux autres, par la mutation très rapide du monde dans lequel nous vivons, l'évaluation des expériences de Rolle et de Vevey,

conduites à leur terme, risque de nous mener à une impasse complète.

Le Conseil d'Etat, parfaitement conscient de la faiblesse de l'argument « évaluation », émet des réserves à plusieurs endroits en mentionnant les difficultés de « trouver des critères valables si les programmes ne sont pas les mêmes » ainsi que l'« élément subjectif subsistant dans toute évaluation comparative », pour enfin insister sur le fait que les « zones pilotes se sont fixé pour but de développer les potentialités des élèves ».

Par quelle synthèse pourra-t-on réunir dans une même équation le contrôle de la potentialité et celui des connaissances acquises ?

Nous partageons dès lors le souci légitime du directeur de la zone de Vevey lorsqu'il « demande que l'évaluation finale de son expérience ne repose pas seulement sur (des) épreuves (de certificat) mais que d'autres aspects, plus subtils et moins faciles à quantifier, soient également pris en compte ».

Condamnera-t-on sans appel l'expérience de Vevey si le résultat final n'est pas celui escompté ? Certes non, mais la logique du système voudrait que l'on ait les résultats finals de plusieurs volées. Ce qui prolongera d'autant l'introduction d'un cycle d'observation.

Quelles valeurs auront pour l'avenir les résultats d'expériences mises sur pied plus de douze ans auparavant ?

En fait, le problème de l'évaluation des expériences de réforme est un faux problème, dans la mesure où il est utilisé comme justification d'un temps d'arrêt, qui masque en réalité une volonté politique. Non pas celle d'un abandon de la réforme, mais d'une édulcoration telle que le système actuel réaménagé paraîtra, aux yeux d'une opinion publique lasse, comme le moins mauvais des systèmes.

Position adoptée et mesures à prévoir

Ce que nous ne pouvons admettre, c'est la remise en cause d'une intention bien précise, à savoir l'étude des « modalités d'un plan de généralisation par étapes successives » et son remplacement après un « temps d'arrêt », par un « jugement global » sur les expériences de réforme.

Certes, les problèmes sont nombreux, complexes sans être insurmontables, nous en sommes convaincus. Comme nous le sommes des difficultés qu'il y a de résoudre, dans la réalité quotidienne, des problèmes mettant en jeu l'avenir de nos enfants. Nous ne voulons pas d'une fuite en avant, mais que dire d'une solution qui exigera, pour une période transitoire, un énorme effort d'adaptation des autorités scolaires, des enseignants ainsi que des élèves, accentuant encore l'effet d'isolement des zones expérimentales ?

Alors que le rapport du Conseil d'Etat souligne le manque de temps pour résoudre les problèmes évoqués :

- élaboration des projets de réforme ;
 - gestion des expériences ;
 - introduction de la 4^e ;
 - statut des enseignants ;
 - aménagement scolaire du territoire ;
- il faudra qu'en plus, le département mette en place et coordonne toutes les mesures nécessaires à la période transitoire.

Pourquoi ne pas utiliser cette énergie à résoudre, pas à pas, les problèmes qui se présentent ?

Aux termes de ces quelques considérations, nous admettons que les problèmes soulevés par le présent rapport doivent nécessairement être résolus, mais, pour reprendre un terme mathématique, ils ne sont pas suffisants pour justifier un « temps d'arrêt ».

Hypothéquer l'avenir ? Est-ce hypothéquer l'avenir que de refuser le maintien d'une sélection précoce (11 ans au lieu de 10 ans ne change pas fondamentalement le problème) ? Est-ce hypothéquer l'avenir que de demander la généralisation des acquis positifs des expériences de Rolle et de Vevey ? Est-ce hypothéquer l'avenir enfin que de prévoir un cycle d'observation de deux ans, déjà préconisé en 1964 par la commission des quarante et réalisé dans quinze cantons suisses ?

Du temps, nous en avons eu, qu'en avons-nous fait ?

« Le temps n'est plus où l'on pouvait espérer créer un système scolaire valable pour plusieurs décennies et attendre qu'il soit complètement mis au point avant de le faire entrer en vigueur. L'évolution rapide de la société impose des structures dont la souplesse permette une incessante adaptation à de nouvelles conditions. C'est dire que notre canton doit entrer dans un processus de réforme permanente, qui lui évitera le risque de la cristallisation. »

Ce principe a été approuvé en 1971 par notre conseil de manière unanime. Il vous appartient de le confirmer aujourd'hui ; dans le cas contraire, il est à craindre que le phénomène de cristallisation ne soit très vite atteint.

Conclusion

« Ce qui est en jeu, c'est le sort à venir des enfants que l'école doit instruire et former » disait le rapport du Conseil d'Etat en mai 1975.

Sans vouloir faire un procès d'intention à M. le chef du département, nous sommes inquiets de leur sort devant la volonté d'arrêt manifestée par le Conseil d'Etat. M. le député Claude Pahud, dans le débat de mai 1975, employa une

phrase qui définit bien notre position actuelle :

« Nous devons faire un long chemin à la rencontre les uns des autres avant d'arriver à un nécessaire consensus pour mettre en place la réforme de l'école vaudoise. »

Le Conseil d'Etat a choisi d'allonger le chemin ; quand pourra-t-il y avoir consensus ?

Opposée au « temps d'arrêt » et fidèle aux principes et objectifs de réforme votés en 1971, la minorité de la commission, formée de M^{me} Anne-Catherine Menétrey, de MM. Pierre Aguet, Jean-Daniel Cruchaud et du rapporteur vous invite à refuser de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état des travaux et les intentions du gouvernement en matière de réforme scolaire.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au 20 avril 1977 avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

MEMENTO ORTHOGRAPHIQUE ET GRAMMATICAL

cours mc

(4^e, 5^e année)

MOG

L'ORTHOGRAPHE RAISONNÉE

René THIMONNIER

J. DESMEUZES J. LE MAÎTRE

Pour étudier rationnellement l'orthographe
tout en apprenant la langue.

L'orthographe apparaît, grâce à cette méthode,
comme une discipline essentielle et l'une des
plus propres à renouveler l'enseignement
du français.

- Une pédagogie renouvelée
- Un ouvrage pratique
- Une présentation originale
- Un ouvrage de consultation
- Le livre du maître contient nombre
de conseils pédagogiques,
d'exercices supplémentaires,
une substantielle introduction
à la linguistique.

NOUVEAUTÉ

77



CLASSIQUES
HACHETTE
DIFFUSION PAYOT

en vente en librairie

Libertés ?... Impossible !

Les enseignants s'interrogent : face à un monde et à des élèves en perpétuelle évolution, ils sont de plus en plus nombreux à remettre leur enseignement en question.

Ils s'intéressent aux nouvelles pédagogies (voir l'intérêt suscité par la conférence sur les écoles anglaises, par l'expérience UCE, les cours de perfectionnement, les recherches de la FAPSE, etc.). Un besoin de renouvellement ou d'adaptation des méthodes d'enseignement se fait nettement sentir.

Or, qu'arrive-t-il à un collègue qui désire mettre en pratique, dans sa classe, les nouvelles méthodes qui l'enthousiasment ? Il est vite confronté à la réalité. S'il s'est pris à rêver un peu, en imaginant la nouvelle vie de sa classe, il redescend vite sur terre.

Il suffit pour cela de quelques lignes du règlement des écoles de la ville de Genève (article 2C) : « ... L'apport ou le dépôt de mobilier privé ainsi que toute modification de peinture... des locaux doit faire l'objet d'une autorisation spéciale au Service des écoles. »

Remets vite, cher collègue, tes idées dans le tiroir aux oubliettes.

— Tu voulais installer des casiers pour que chaque enfant y dépose son matériel personnel pour mettre à disposition de tous les élèves les pupitres groupés et former des ateliers de français, de math., ou d'activités créatrices... impossible !

— Tu voulais fabriquer une bibliothèque pour mettre en valeur les livres que la classe possède et développer le goût de la lecture chez tes élèves... impossible !

— Tu voulais disposer des plaques de moquette ou de fourrure sur le sol. Tu n'y penses pas ! La fourrure est un matériel non pédagogique qui n'a rien à faire dans une classe. On l'a déjà nettement signifié à l'un de tes collègues.

— Tu voulais utiliser un bac à sable pour des exercices sensoriels ou des expériences de géographie... impossible !

— Tu voulais demander la clé de ton bâtiment afin de travailler dans ta classe aux heures qui te conviennent... impossible !

Nous avons volontairement imaginé notre collègue « innovateur » dans une école où le règlement est pris au pied de la lettre, mais ne nous leurrons pas, ces interdits qui ont freiné (pour ne pas dire bloqué) l'enthousiasme de cet enseignant, sont fréquents en ville.

Nous possédons les témoignages de collègues qui se sont réellement trouvés dans les situations évoquées ci-dessus.

Où est la liberté des enseignants ?

Cependant, nous savons aussi que d'autres instituteurs jouissent d'une grande liberté et qu'ils peuvent aménager leur classe comme ils le souhaitent.

Notre collègue devra-t-il tenter de changer d'école, de circonscription ou de commune pour pouvoir travailler comme il l'entend ? (Nous osons espérer qu'il ne renoncera pas pour autant à travailler selon ses convictions.)

Ne pourrait-on pas, enfin, élargir les droits de tous les enseignants en assouplissant certains règlements qui ne correspondent pas aux besoins des enfants et des enseignants ?

Le travail de chacun en serait largement facilité.

Commission « Emploi, conditions de travail ».

Deux dates à retenir !

Mardi 26 avril (et non 20 avril comme annoncé par erreur dans l'« Educateur » N° 8), 20 h., ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Mercredi 25 mai, 17 h., ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE.

Le comité.

L'inspecteur

Un jour sur ses deux pieds allait je ne sais où
L'inspecteur aux lorgnettes juchées sur un gros cou.

Il recherchait des enseignants.

Les candidats étaient au terme de leurs cours ;

Les candidates en fleur célébraient ce grand jour

Avec les garçons souriants.

L'inspecteur en eût fait aisément son profit ;

Tous étaient libres encor, l'homme n'avait qu'à prendre ;

Mais il crut mieux faire d'attendre

Qu'il eût un peu plus réfléchi.

Il dédaignait les jeunes, doutant de leur valeur.

Mais après quelque temps, ce fut fin juin ; l'homme

Lisant le tableau où l'on nomme

Ceux qui seront mutés, vit des instituteurs.

Déjà bien chevronnés. Il aurait voulu mieux

Et montrait un air dédaigneux

De directeur pédagogique.

« Quoi, des instituteurs ? Des êtres qui répliquent

Quand on leur dit leur fait ? Je ne veux pas ces gens. »

Après l'instituteur, il vit le suppléant.

« Suppléant ! c'est bien là le souci d'un patron !

Je n'accepterai pas ces mecs, ne vous déplaie ! »

Il accepta bien moins : tout alla de façon

Qu'il ne vit plus d'autre enseignant.

Septembre vint ; il fut tout heureux et tout aise

De recruter un étudiant.

Ne soyez pas trop difficiles

Les meilleurs enseignants se montrent aussi habiles ;

Ils ne veulent rien perdre en cherchant à gagner.

Mais n'allez pas les dédaigner !

MORAL.

Théâtre, enfants, école...

Vendredi 21 janvier, quelques personnes désignées par la direction de l'enseignement primaire et deux délégués de la SPG prenaient le train pour Lyon. Il s'agissait de la commission de visionnement qui se rendait dans cette ville afin d'assister à un spectacle pour enfants donné par la troupe « Théâtre des jeunes années ». Cette commission est chargée d'établir un rapport critique sur des pièces pour enfants que la direction décide parfois d'offrir à nos classes.

La salle de spectacle qu'utilise cette compagnie est celle du théâtre du 8^e arrondissement de Lyon ; énorme bâtisse où les parois de verre recouvrent un gigantesque squelette en béton que l'on prendrait facilement pour une aérogare. La salle grouillait de jeunes spectateurs de 7 à 12 ans. Les uns calmes et patients attendaient le début du spectacle. D'autres mâchaient d'inévitables chewing-gums. Quelques-uns, armés d'élastiques et de « taquets », surprenaient des voisins insouciantes. Maîtres et maîtresses accompagnaient leur classe.

Le spectacle intitulé « La Tête dans les Etoiles » débute par l'apparition d'un voyageur tombant lentement des cintres au guidon d'une bicyclette fantaisie et protégé de son parapluie. Personnage insolite, inattendu dans un lieu sans nature où seul le vent fait encore entendre sa voix. Nous sommes sur la plateforme supérieure de la planète « Fulgure » interdite aux Fulguriens spécialisés qui forment le gros d'un peuple soumis et heureux au service d'un énigmatique Pulsar généreux. On pense au « Meilleur des mondes » de Huxley. Mais raconter un tel spectacle serait difficile tant le résumé que l'on pourrait en faire serait partiel et subjectif. Sa conception générale mérite cependant quelques réflexions.

L'auteur, sans aucun doute, n'a pas voulu apporter une philosophie, une idée. Aucun schéma de réflexion conduisant à une conclusion logique n'est suggéré. Chacun peut y trouver ses symboles, chacun peut penser, voire rêver, à sa manière. Le spectacle s'achève cependant, alors que nous avons voyagé « la tête dans les étoiles », sur une question bien terrestre qui peut nous faire plaisir à nous adultes (si sur le moment nous ne sommes pas parvenus à nous dégager de certains modes de penser), sur quelque chose de raisonnable... : le bonheur, c'est quoi le bonheur ? Aucune réponse n'est donnée. Chacun, au cours de la pièce, peut s'être posé la question, chacun peut y avoir répondu et de manières fort différentes. S'il s'agissait de dire ce que les enfants ont vu et ressenti, la difficulté

serait grande aussi mais, ce qu'il y a de certain, c'est que les jeunes spectateurs qui s'apprêtaient à passer plus d'une heure à jouer de la fronde et à « mâchouiller » de la pâte rose n'en eurent pas le temps.

A l'issue du spectacle, les membres de la commission purent s'entretenir avec quelques-uns des acteurs qui conçoivent leur travail plus comme une vocation, un devoir vis-à-vis d'une jeunesse dont les besoins spécifiques ne peuvent être confondus avec ceux des adultes, que comme un métier. Leur préoccupation s'inscrit dans le cadre de la psychologie moderne où l'enfant n'est plus considéré comme un adulte en devenir, comme un homme imparfait mais comme un être ayant sa propre logique, sa sensibilité particulière et son instinct. Les mass media ne lui apportent généralement aujourd'hui qu'une transposition des pulsions instinctives et primaires des adultes où l'absence d'imagination et de réflexion est notoire. Les cow-boys massacrent les Indiens, les coups de feu sur les bandits retiennent l'attention des enfants qui, par ailleurs, sont capables de s'attendrir sur le petit oiseau tombé du nid, sur le chaton qui vient de perdre sa mère... Les enfants possèdent des besoins que nous avons tendance à mépriser ou simplement ignorer. Les loisirs et la culture que nous leur proposons, les images que nous leur soumettons sont trop souvent des stimuli qui ne font que satisfaire et fortifier des réactions primitives et appauvrissantes.

Lutter contre l'envahissement du bruit et des images qui ne signifient rien, voilà l'un des buts du théâtre pour enfants.

Pour l'acteur, face à un texte, il s'agit de briser les automatismes et les stéréotypes vocaux qui correspondent à une interprétation psychologique. Il s'agit aussi de se détacher de certaines attitudes. Dans le spectacle « La Tête dans les Etoiles », les gardiens de « Fulgure », les gendarmes, disposent bien d'instruments ressemblant à des armes classiques, leurs déplacements sont rapides, énergiques, leurs voix fortes parfois, mais ils ne sont en aucun cas le portrait du policier conventionnel avec ses bottes, son képi, son regard autoritaire. La recherche des jeunes Fulguriens, leur besoin de connaître ce qui leur est interdit par « Pulsar », ne s'exprime pas avec agressivité. Le sentiment de classe qui pourrait apparaître dans un théâtre traditionnel entre les dominants et les dominés n'est à aucun moment démontré par les personnages de la pièce.

L'intention de l'auteur n'est pas de préparer une conversation qui aurait lieu à

la fin du spectacle avec les 500 à 600 spectateurs ! Il s'agit surtout d'établir une sorte de dialogue intérieur en provoquant des réflexions et des sentiments personnels.

6 compagnies théâtrales professionnelles ayant une activité permanente travaillent en France à la réalisation de spectacles pour enfants. Comme il existe très peu de pièces, il faut écrire, imaginer les décors, des personnages nouveaux (marionnettes géantes par exemple). La plupart du temps, la réalisation d'un spectacle est une œuvre commune où auteurs, acteurs, décorateurs et metteurs en scène se confondent presque. Toute l'équipe déclare se situer dans une recherche constante.

Des acteurs aussi se mettent à la disposition des écoles qui les demandent pour faire ce qu'il est convenu d'appeler de l'animation théâtrale. Les buts du spectacle pour enfants, les besoins des enfants tels qu'ils sont vus par les gens du théâtre et les psychologues sont présentés et discutés avec les enseignants. Les enfants sont aussi appelés à s'exprimer, en classe notamment. Un journal, proposé par le « Théâtre des jeunes années », « L'Ebouriffé », est devenu, grâce à ces contacts, l'œuvre des élèves de plusieurs écoles. Il semble nécessaire d'introduire à l'école une culture qui risquerait, dans le cas contraire, de rester le privilège de certains élèves dont les familles apprécient le théâtre et seraient seules à engager leurs enfants à suivre de nouveaux spectacles créés pour eux.

Ces compagnies théâtrales françaises ont des conditions de travail extrêmement différentes, certaines d'entre elles font encore figure de pionniers. Les autorités nationales, tout en leur donnant un certain appui ne semblent pas encore leur accorder la place qu'elles souhaiteraient avoir. La plupart d'entre elles sont obligées de faire des voyages pour vendre leur spectacle ailleurs.

A Genève, le spectacle pour enfants n'est pas entré dans nos habitudes et bien des enseignants hésitent à donner leur appui à des sorties qui perturbent leur organisation de classe, leur programme, leur horaire et dont ils ne parviennent pas à définir le but et l'utilité. Les responsables de l'organisation eux-mêmes ne savent pas encore très nettement ce que le théâtre pour enfants peut apporter. Un travail de réflexion, de recherche et d'information est à faire. Une commission de la SPG vient de se créer pour définir, entre autres, ce que nous pouvons en attendre. Que tous ceux qui s'intéressent à cette question se joignent à la commission en prenant contact avec notre président Paul Dunner (tél. 44 82 30) !

L'école, avec son administration, est

prête à s'ouvrir sur la vie (dans ce domaine en tous les cas), à découvrir des formes nouvelles de formation, de culture. L'école est prête à améliorer son action, mais il importe que ses « servi-

teurs » se sentent concernés, non seulement par ce qui se passe actuellement au niveau des classes, mais à un niveau plus vaste.

Denis Perrenoud.

Séance des délégations

8 mars 1977

1. Communications de la DEP

1.1. Suite à la mise à jour de la loi sur l'instruction publique, l'article 20 al. 2 du règlement de l'enseignement primaire n'a plus sa raison d'être, les suppléants stabilisés ayant obtenu l'égalité de droits, d'autres stabilisations n'entrant plus en ligne de compte.

1.2. La Conférence des chefs de service et la SPR ont mis au point un nouveau calendrier de mise en application des programmes romands, calendrier qui paraîtra au printemps.

1.3. Afin de ne pas surcharger les enseignants et le service compétent, l'enquête « Mathématiques 3^e année » est repoussée d'une année.

1.4. Suite à l'intervention de la SPG, M. Aubert nous informe que les brochures « J'ouvre le dictionnaire » resteront aux élèves selon les modalités suivantes :

— brochure I, remise en 3^e année, à conserver jusqu'en 6^e ;

— brochure II, remise en 5^e année, à conserver jusqu'en 6^e.

Les enfants pourront donc écrire dans ces brochures, mais devront les conserver pendant leur scolarité primaire.

La SPG exprime à M. Aubert sa satisfaction.

2. Français

Suite à une question de la SPG qui avait demandé à rencontrer M. Roger Nussbaum, les délégations abordent le problème de l'introduction des pourcentages du plan d'étude romand dès la rentrée 1977. En effet, dès septembre, les enseignants disposeront en gros d'une heure de mathématiques de plus, mais d'une heure de français en moins par semaine. Faudra-t-il appliquer le programme genevois dans sa totalité ?

Dans son intervention M. Nussbaum estime qu'il est exclu d'appliquer le programme romand dans l'immédiat et qu'il faut trouver un modus vivendi avec le programme genevois qu'il faudra utiliser au mieux. Le décroisement du français permet de gagner du temps en travaillant globalement. D'autre part, il faut trouver une manière de contrôler qui

soit moins contraignante. Sans modifier le plan d'étude, il est nécessaire de définir ce qui peut être contrôlé et de fixer des proportions sur ce qui doit être su en fin d'année.

On ne doit pas oublier que le français peut se travailler dans toutes les branches.

La SPG aborde la possibilité de ne donner qu'une seule note pour la totalité des branches du français. La direction semble réticente à cette idée.

M. Christe pense qu'on pourrait envisager la suppression des épreuves générales de français pour la prochaine année scolaire.

En conclusion, il est décidé qu'il faut préparer en petit groupe de travail un document bref, simple, peu ambitieux, schématique, ... afin que chaque enseignant sache où il va en septembre prochain.

3. Emploi

Un questionnaire est prêt à être envoyé à l'ensemble du corps enseignant. Il permettra à la DEP d'organiser la rentrée prochaine. **Chaque maître doit le renvoyer dans les délais (26 mars), même s'il ne demande aucune modification à son statut.**

4. Liaison école primaire - cycle d'orientation

La SPG estime qu'il est important de réactiver la liaison, car tout est loin d'aller aussi bien qu'on veut le dire. Qu'est par exemple devenue la proposition suivante de la commission de liaison (automne 1975) ?

« Etant donné les défauts du régime actuel, la commission demande que le classement des élèves ne soit effectué qu'après une période d'essai et qu'on instaure un **tronc commun** d'une année à l'issue duquel les élèves seront rangés en sections, ou dans des niveaux si l'expérience de la réforme s'avère concluante. Elle préconise l'instauration de ce tronc commun dans quelques collèges dès 1976 et sa généralisation dès la rentrée 1977. »

La DEP est d'accord. Le mandat de la commission doit être revu et précisé. Actuellement, la commission ne sert à rien. Il est urgent qu'elle travaille de manière utile.

M. Journet réanimera la délégation primaire pour établir un projet de mandat qui sera soumis à M. Magnin, président de la commission pour l'année 1977.

5. Dossiers des enseignants

Que signifie le mot « Dossier » ? Après une longue explication, la SPG retire quelques éléments, qui ne sont toutefois pas en mesure de rassurer totalement l'association.

5.1. Aucune pièce inconnue de l'enseignant ne peut être utilisée contre lui.

5.2. Le dossier contient toute la correspondance échangée entre la DEP et l'enseignant.

5.3. L'inspecteur peut constituer un dossier personnel qui ne peut pas être utilisé si le maître n'a pas été informé que telle ou telle pièce a été transmise au dossier DEP.

5.4. Chaque enseignant a le droit de voir son dossier à la DEP sur rendez-vous pris avec M. Rouiller.

5.5. Seules les pièces médicales restent confidentielles. Dans ce cas, la DEP renvoie l'intéressé chez le médecin signataire qui dira ce qu'il estime pouvoir dire sans transgresser le secret médical.

La SPG reprendra ce problème lors d'une prochaine délégation afin de clarifier certains points.

6. Inspectorat

En été 1977, 4 inspecteurs prendront leur retraite : M^{me} Forestier (enfantine), MM. Delétraz et Mathil (primaire) ainsi que M. Delor (chant).

La situation est actuellement la suivante : 6 inspectrices enfantines se partagent 506 classes (y compris l'expérience fluidité) ce qui fait 84,3 classes par personne. 13 inspecteurs et demi (!) primaires se partagent 808 classes ce qui fait 59,9 classes par personne.

En profitant de 3 départs d'inspecteurs de circonscription et en rattachant toutes les 2^e année au secteur élémentaire, on pourrait, par la nomination de 3 inspectrices enfantines, rétablir un certain équilibre.

645 classes élémentaires avec 9 inspectrices, soit 71,7 classes par personne.

669 classes primaires avec 11,5 inspecteurs, soit 58,2 classes par personne.

M. Chavanne accepte l'idée d'un cycle élémentaire et d'un cycle primaire, mais il refuse de nommer trois inspectrices enfantines et de bloquer les inspectrices et inspecteurs dans leurs secteurs. Il faut

éviter une rupture entre les deux ordres d'enseignement. La solution consisterait à avoir des inspecteurs capables de travailler dans les 8 degrés (de 1 E à 6 P).

La SPG rappelle ses 3 positions contenues dans le rapport sur l'inspection de mars 1974.

1. L'inspecteur doit être un animateur.
2. L'enseignant généraliste doit être inspecté par un inspecteur généraliste.
3. L'inspecteur doit avoir un mandat limité dans le temps.

La SPG craint particulièrement une rupture entre la division élémentaire et la division primaire.

Actuellement le Comité SPG réfléchit dans la direction suivante: l'inspection — animation doit se faire par des inspecteurs travaillant sur les 8 degrés (1 E à 6 P) et cela par école, quartier ou commune, ce qui garantira une unité des deux cycles d'enseignement.

M. Christe, bien que reconnaissant que l'inspecteur 1 E à 6 P est la seule solution idéale, craint que les délais soient trop courts pour une éventuelle mise en place cet automne déjà.

La SPG réserve sa position et ne peut pas suivre M. Christe sur cette dernière affirmation.

7. Divers

7.1. La SPG s'étonne des conditions de travail au Centre de documentation pédagogique. N'est-il pas urgent d'envisager un dédoublement ou un agrandissement du CPD ?

7.2. La SPG tient à remercier M. Journet pour les visites qu'il effectue actuellement dans les bâtiments scolaires. Les réactions reçues sont positives. Les enseignants apprécient ces contacts directs qui permettent de partager des préoccupations communes.

La séance est levée à 12 h. 15.

Pierre Bernhard.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au 20 avril 1977 avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

LA FORMATION CONTINUE, C'EST AUSSI...

Visite d'une école à Fribourg

(Voir « Educateur » N° 26/1976)

Il fait beau et froid, une épaisse couche de neige étouffe nos pas lorsque nous arrivons à l'école enfantine de Beaumont, à Fribourg. Nous pénétrons de plein pied dans une pièce carrée d'assez petites dimensions, occupée au centre par une joyeuse maisonnette avec porte, fenêtres et tuiles, le tout gaiement décoré et peint. Contre les murs une quarantaine de patères ; dans un coin, une grande malle remplie de trésors en chiffons : de quoi se déguiser ou organiser un théâtre. Nous sommes dans le vestiaire de l'école. Quatre ou cinq bambins jouent dans la maison, ils nous saluent gentiment sans interrompre leurs jeux, notre présence ne les trouble guère. A peine les deux maîtresses nous ont-elles accueillis et souhaités bonne aventure aux quatre coins de leur école, que déjà elles disparaissent.

Dans le corridor (voir plan) nous croisons quelques lutins perplexes : ils tiennent dans la main un écriteau portant leur prénom et sont face à un grand tableau d'affichage. Ils ne savent pas lire, les explications sont données par symboles. Il s'agit :

- de choisir une activité ;
- de trouver une place disponible : on n'accepte pas plus de 4-5 enfants par atelier.

Le choix est vaste, on compte une vingtaine d'activités possibles : peinture - travaux manuels (en ce moment on prépare des masques pour Carnaval) - imprimerie - bricolage libre - jeux éducatifs (math. prélecture, sensoriels) - construction - maison - maison de poupée - ins-

truments de musique - livres - dessin aux feutres - tableau noir - enregistreurs, etc.

Arrêtons-nous un instant pour remarquer combien ces enfants très jeunes — ils ont en moyenne 5 ans — font sans en avoir l'air plusieurs apprentissages, qu'ils soient de comportement (autonomie et responsabilité) ou de raisonnement mathématique (lire un tableau à double entrée et l'interpréter) :

- repérer son prénom dans la réserve d'écriteaux ;
- repérer les différentes activités offertes ;
- repérer les places disponibles ;
- si un nouvel atelier a été ouvert ou si, au contraire, un atelier a été fermé ;
- faire un choix et s'y tenir.

On s'appuie contre le placard et on réfléchit, car une fois le choix posé, on ne change plus, c'est la règle. Pas de velléitaire à Beaumont !

Avant de passer plus loin, l'un de nous entrouvre la porte de ce qui aurait dû être une cuisine : une blondinette pianote sur un très beau xylophone en bois. Elle ne répond pas à nos questions et continue sa musique improvisée. Elle découvre l'univers des sons ; ces adultes inconnus sont des intrus !

Tableaux noirs et construction : 4 élèves s'affairent qui à dessiner de grands arbres, qui à échafauder. Les lois de l'équilibre seront-elles respectées ?

Devant la porte de la chambre silencieuse (primitivement ce devait être l'une des deux salles de classe) : une paire de pantoufles ; ici on entre sans chaussure, le sol est recouvert de moquette. Gui-

gnons le plus discrètement possible : Laurent, micro en mains, enregistre une chanson de sa manière. Parler seul, sans témoin, lorsqu'on est timide, n'est-ce pas la première démarche vers la communication ?

Porte vite refermée, ne dérangeons pas. Les messages laissés par les enfants seront écoutés plus tard. Selon la qualité de l'enregistrement, tous pourront entendre et discuter la cassette.

A côté de l'espace « construction - tableaux noirs » 4 petites mains habiles impriment au limographe. L'encre est bien noire et salissante mais les enfants sont protégés par de géants tabliers et de légers gants en plastique. Sérieux comme des papes, ils sont absorbés par leur tâche : l'un imprime, l'autre retire la feuille et la place à l'abri. Pas de chicane, pas de rivalité, pas d'agitation. On comprend rapidement que les consignes données, simples et précises, ont été bien assimilées et surtout sont assumées par les enfants.

Ce qui frappe dans cette école, c'est l'atmosphère : activité et détente. Activité parce que tous sont occupés ; détente parce que tout se déroule aisément sans précipitation, sans excitation, avec le sourire.

Nous réalisons soudain que nous n'avons pas revu les institutrices. En voici une, pourtant, dans l'atelier d'activités créatrices : ici on peut peindre, dessiner, bricoler, tout est à portée de main y compris l'évier miniature. En ce moment les élèves construisent des masques de Carnaval avec du papier journal, de la colle, des baudruches gonflées et de la peinture. La maîtresse aide de ses conseils ; chacun s'active, l'imagination ne manque pas.

Dans la salle de jeux nous abordons des activités plus spécifiquement scolaires, le terme « scolaire » étant utilisé à défaut d'un autre plus adéquat et parce qu'il recouvre la préparation à des apprentissages de base : lire, écrire, compter. Ici règnent calme et « sérieux ». Dans les armoires à rideaux un enfant choisit, avec discernement, un jeu qu'il pose sur une des nombreuses tables qui meublent la pièce. Le travail de recherche et d'observation peut commencer. Chacun s'applique, va jusqu'au bout car il s'agit de réussir si l'on veut passer à l'exercice suivant. Au besoin on demande de l'aide à la maîtresse.

Les jeux sont classés judicieusement par catégories (math., sensoriels, etc.) et chaque catégorie comporte plusieurs séries allant des exercices les plus simples aux plus difficiles. Les enfants s'y retrouvent aisément puisque tout est répertorié avec soin :

— un type de signe représente une catégorie de jeux (par exemple surfaces = sensoriels) ;

— un autre signe représente les séries (animaux, etc.) ;

— chaque série est numérotée.

Pour éviter désordre et confusion, sur les tables on retrouve les signes correspondants aux catégories de jeux. Pas de bousculade, l'enfant choisit son jeu et le remet en place seul. Pour le contrôle, chaque élève possède des cartes blanches avec son prénom. On ajoute le signe distinctif de la catégorie de jeux et celui de la série. La carte est parsemée de chiffres représentant les jeux de la série. Un chiffre marqué d'une étoile est un jeu réussi. L'élève va lui-même apposer le tampon-étoile après vérification de la maîtresse. Et la carte retourne dans le tiroir personnel de l'enfant.

Au fur et à mesure, les maîtresses notent ce que chacun a réussi sur une liste récapitulative, ce qui leur permet de savoir exactement où en sont les élèves, de déceler si l'un d'entre eux n'a pas abordé, ou si un autre n'est pas venu aux jeux dans la semaine. Elles l'inviteront, avec leur aide éventuelle, à essayer, à découvrir, à s'intéresser à l'ensemble des jeux proposés. On ne passe pas entre les gouttes !

Le rythme de chaque enfant est respecté mais s'il butte sur une difficulté, plusieurs stratégies sont possibles pour l'aider à avancer : la maîtresse aborde le point qui fait obstacle sous un autre angle, soit avec un groupe d'élèves qui en est au même stade, soit en présentant la difficulté à la chambre des découvertes. Chacun apprend à développer ses propres aptitudes mais aussi à travailler en collaboration avec les autres à travers les activités regroupées : psychomotricité, organisation spatiale, gymnastique, activités créatrices, éducation intellectuelle (langage, expression).

Nous ne reviendrons pas sur les circonstances qui ont amené ces deux maîtresses enfantines à organiser leur travail et celui des enfants de cette manière, puisque tout cela a déjà été décrit dans l'« Educateur » N° 26/1976. Il faut répéter tout de même que, du point de vue matériel, tout a été pensé, étudié en fonction des enfants et d'une ambiance souple, agréable, propice à une pédagogie active : peu de portes, plus d'aisance dans les déplacements (et moins de doigts pincés ! n'oublions pas que cette école est installée dans un appartement), des cloisons légères, parfois vitrées, qui amortissent les bruits d'un groupe de travail à l'autre tout en laissant passer la lumière du jour ; un mobilier simple, des rayonnages, des tiroirs et des évier à la hauteur

des utilisateurs. Les pupitres ont été supprimés et remplacés avantageusement par des tables.

A la récréation la neige est reine. Et les glissades, et les roulades... La rentrée échelonnée évite la bousculade dans le petit vestiaire et permet à l'une des maîtresses de sports de prendre en charge un groupe qui, à la chambre silencieuse, fera 5-10 minutes d'exercices d'organisation spatiale.

Peut-être l'aurez-vous remarqué, il règne ici une ambiance « open plan ». C'est, sans doute, qu'une réflexion commune court le monde pédagogique, c'est aussi que l'une des institutrices de Beaumont a fait un séjour en Ecosse et qu'elle a su ouvrir les yeux.

Merveilleux, diront les optimistes candides !

Ouais, ils font ce qu'il veulent, diront les pessimistes grincheux...

Ni l'un, ni l'autre. La ruche bourdonnante et souriante de Fribourg repose sur une organisation très serrée, bien préparée et tellement adéquate à la situation qu'elle devient légère et invisible. En décroissant leurs classes — au propre et au figuré — nos collègues fribourgeoises ont mis en commun, outre leurs moyens matériels, leurs ressources d'imagination, leur énergie, leur potentiel de réflexion et d'invention, leur volonté d'offrir à leurs élèves un maximum d'ouverture, de possibilités d'expérimentations en rapport avec leur âge.

En conclusion, voici la chanson de Laurent :

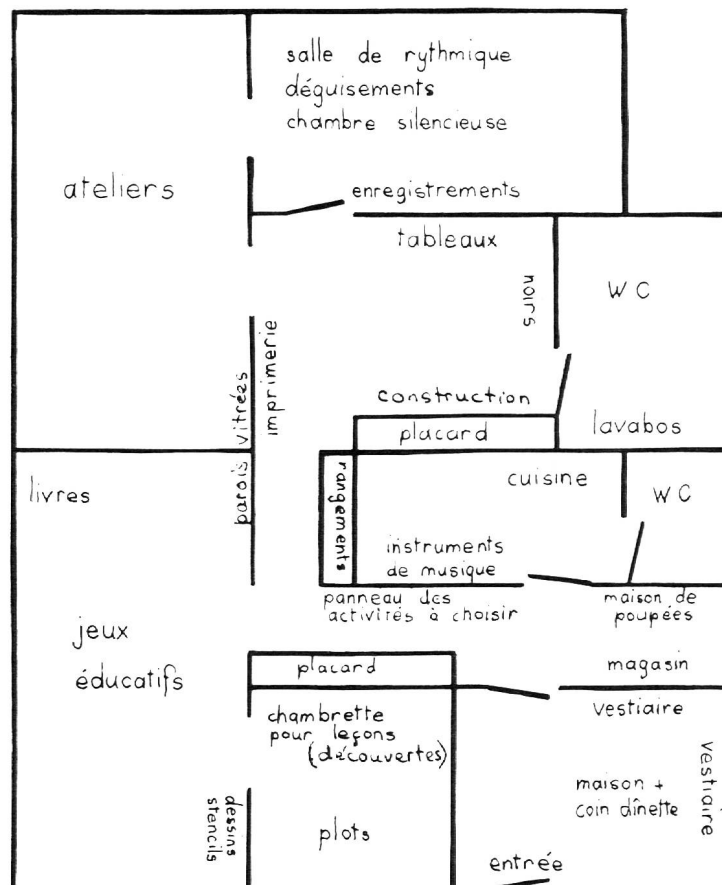
« Petit papa Noël, quand tu descendras du ciel, il faudra bien te couvrir mais non, mais non, pas besoin, je sais comment il faut faire... »

» Adieu, mon petit papa Noël. Je voudrais que tu me donnes la chance. » Laurent.

La chance ? C'en est déjà une fameuse, petit Laurent, que d'être à l'école de Beaumont.

*Commission « Education
permanente ».*

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Vacances - Repos - Air pur - Sports pour tous - en toutes saisons

Proximité installations téléphériques. Panorama unique sur les Alpes. Grand parc - calme assuré. Ambiance familiale - cuisine excellente. Prix très abordables, spéciaux 3^e âge. Arrangements pour familles et groupes.

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS) Alt. 1500 m Tél. (027) 41 34 17

Banque Vaudoise de Crédit

**Toutes opérations
bancaires**

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences dans le canton

Neuchâtel... lanterne rouge !

Salaires des enseignants neuchâtelois : situation intolérable

Fonctionnaires neuchâtelois dindons de la farce ?

Mais oui, chers collègues, pas d'infarcus, vous rêvez ; ce ne sont pas là les grands titres de notre presse cantonale. Et pourtant...

La commission financière du SAE-SPN s'est livrée, ces derniers mois, à une étude approfondie de la situation de l'enseignant primaire et préprofessionnel neuchâtelois, de 1971 à nos jours.

Voici le résultat de ses travaux. A vous de juger.

Petit résumé chronologique

1971

Dernière augmentation réelle des traitements qui nous place dans la « petite moyenne » par rapport aux cantons suisses. (Cette augmentation n'est devenue effective que depuis le 1^{er} janvier 1972.)

1972-1973-1974

Augmentation régulière du coût de la vie, suivie d'une indexation proportionnelle de l'allocation de renchérissement.

1975

Neuchâtel se classe à nouveau brillamment avant-dernier des cantons suisses par les traitements servis aux enseignants primaires et préprofessionnels. Et ceci malgré la prospérité générale... (Voir plus loin.)

1976

La situation se présente ainsi :

	Moyenne suisse	Moyenne suisse sans les cantons de ZH, GE, BE, BS	Neuchâtel
Enseignant primaire salaire maximum :	50 000.— *	49 000.— *	40 848.—
Enseignant préprofessionnel salaire maximum :	54 000.— *	52 000.— *	43 332.—

* Dans ces chiffres ne sont pas comptées les augmentations reçues dans les autres cantons durant les années 1976 et 1977 !

De mieux en mieux !

Comme pour aggraver cette situation déjà déplorable, diverses mesures ont été prises, depuis 1975, afin de tondre le peu de duvet qui nous restait encore !

1. Indexation automatique au coût de la vie non garantie.
2. Suppression de la prime de fidélité, avec pour conséquences directes :
 - a) compensation incomplète du renchérissement ;
 - b) diminution du pouvoir d'achat du salaire de base.

Le plus pour le moins

Afin de couronner le tout, et bien que vous le sachiez tous, relevons encore que ces dernières années ont été marquées par l'introduction de programmes nouveaux dans plusieurs branches, ce qui a exigé des enseignants un grand effort d'adaptation et un surcroît de travail considérable.

Simultanément, alors même que les méthodes nouvelles exigeaient un travail par petits groupes, de nombreuses classes ont été fermées ou n'ont pas été ouvertes, ce qui se remarque moins, provoquant un certain gonflement des effectifs.

La prospérité... pour qui ?

Durant ces années 1971 à 1975 pendant lesquelles nos salaires dégringolaient rapidement l'échelle, le produit national brut

par canton augmentait d'environ 65 %. Neuchâtel se trouvait alors, sur ce plan là (PNB), en 10^e position, avec 4 cantons au même niveau, 5 mieux placés et **15 derrière lui !**

En 1975, son bien-être le mettait dans le peloton de tête des cantons suisses, selon une statistique publiée par l'UBS à fin 1976. Rappelons que nos salaires, à cette même époque, étaient parmi les plus bas de Suisse. (Antépénultième rang !)

Il est à noter encore que 15 cantons bénéficiaient d'un régime fiscal plus favorable que le nôtre !

Jusque-là donc, hormis pour la grande majorité des fonctionnaires, la situation du canton est plutôt florissante.

Qu'en est-il de 1976 ?

Selon les augures officiels, 1976 devait être une année catastrophique pour le budget de l'Etat. Fermetures d'entreprises, chômage, départs en masse d'ouvriers étrangers ont amenés les autorités à prendre les mesures d'économie draconiennes que nous avons citées plus haut. Courbant l'échine sous cette accablante fatalité, nous avons avalé l'amère pilule de l'austérité, pensant agir ainsi en bons citoyens. Qu'est-il advenu en réalité ?

Les premiers commentaires grappillés dans la presse nous laissent supposer que ça ne s'est pas passé aussi mal qu'on pouvait le craindre.

FAN du 15.12.1976. Forte augmentation de nos exportations...

FAN du 1.2.1977. Balance commerciale suisse : excédent de plus de trois milliards de francs !

TVR le 14.2.1977. M. Chevallaz annonce une augmentation du PNB de 4 % pour 1977.

FAN du 15.2.1977. Comptes de l'Etat : amélioration par rapport au budget 1976 de plus de Fr. 20 000 000.— ! Précisons qu'il s'agit de l'Etat de Neuchâtel.

TCS le 19.2.1977. En Suisse, en 1976, augmentation de 8,5 % de la vente des voitures neuves.

TVR le 17.2.1977. La Chambre économique neuchâteloise déclare que 1976 n'a pas été aussi mauvais que prévu.

Fin février 1977. Journaux, radio et TV annoncent qu'en 1976 le pouvoir d'achat a augmenté de 1 %.

Entrevue avec le chef du Département des finances

Nous y avons appris que :

— Les salaires de la fonction publique neuchâteloise sont en général en retard sur la moyenne suisse, sans pourtant être obligatoirement en queue. Dans certaines catégories nous sommes même en avance (personnel hospitalier féminin, par exemple).

— Le pouvoir d'achat des Neuchâtelois est en général supérieur à celui des... Genevois !

— Malgré le chômage et les départs, l'impôt des personnes physiques en 1976 est supérieur à celui de 1974.

Que déduire de tout cela ?

Au sein d'un corps de fonctionnaires dont les traitements sont plutôt en retard sur la moyenne suisse, mais pas en queue, les enseignants neuchâtelois sont parmi les plus mal lotis. Et ceci malgré un pouvoir d'achat relativement bon, malgré une amélioration des recettes fiscales sur les personnes physiques en période de chômage, malgré un bien-être général réellement chiffré.

ALORS ?... où est la mauvaise volonté ?

QUI freine ?

QUI ne veut pas comprendre ?

Les autorités cantonales, exécutives ou législatives ?

Les autorités locales ?

Les partis politiques ?

Les syndicats ?

La population en général ?

Nous devons nous poser ces questions ; mais, quoi qu'il en soit, nous ne pouvons plus admettre cette situation et nous devons réagir.

Pour la commission financière :

M. Tissot.

Convocation

Tous les membres du

SYNDICAT AUTONOME D'ENSEIGNANTS
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE

sont convoqués en

Assemblée générale annuelle

le mercredi 11 mai 1977, à 8 h. 30 à la **Salle de spectacles de Boudry** (près de l'ancien collège).

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 19 mai 1976.
2. Discussion et approbation du Rapport de gestion du Comité central pour 1976.
3. Discussion et approbation de la Déclaration d'intentions du Comité central pour 1977.
4. Présentation des comptes de 1976.
5. Rapport des vérificateurs de comptes.
6. Présentation du budget pour 1977 et fixation du montant de la cotisation pour 1977.
7. Nomination des vérificateurs de comptes.
8. Nomination des délégués à l'Assemblée des délégués de la SPR.
9. Propositions individuelles.
10. Communications du Comité central.
11. Information de la Commission financière, discussion du problème salaires.
12. Divers.

Buttes et Le Locle, 10 mars 1977.

Syndicat autonome d'enseignants
Société pédagogique neuchâteloise

Comité central
L'administrateur,
Jean Huguenin

Le président,
Gérald Bouquet

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au **20 avril 1977** avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.



Visite aux sections du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers

Dans le but de définir la notion même d'éducation permanente et d'en discuter l'application au travers des cours de perfectionnement les membres de la commission neuchâteloise d'EP se sont donné pour tâche de prendre contact avec toutes les sections. Grâce à la collaboration sympathique de leur président nous avons préparé ces visites par une distribution d'affiches jaunes et oranges dans les écoles et par des questionnaires annexés aux convocations personnelles. Les premiers districts dans lesquels nous nous sommes rendus sont le Val-de-Ruz, le 24 février à Chézard, et le Val-de-Travers, le 3 mars à Fleurier. Malgré le nombre restreint de collègues présents, constatons d'emblée que notre démarche a éveillé un intérêt certain. Mieux ! nous avons eu le sentiment que notre commission répondait à un besoin.

Recyclage

Plusieurs collègues du degré inférieur astreintes au recyclage provoqué par l'application du programme romand aspirent provisoirement au repos ! C'est compréhensible. Rappelons que la SPR a demandé expressément aux DIP d'espacer les recyclages dans les différentes branches. Les collègues du Val-de-Travers souhaitent davantage de discernement dans l'organisation. Pourquoi par exemple, obliger de jeunes institutrices à suivre le recyclage « Activités créatrices » alors qu'elles viennent de bénéficier de cours semblables à l'école normale ?

En 1978 ce sont les enseignants de 3^e année (AC et CE de janvier à juin), de 4^e année (AC de septembre à décembre) et, surtout, de 5^e et 1 MP (math. toute l'année) qui seront concernés.

Cours de perfectionnement

Les collègues sont, dans l'ensemble, très satisfaits des cours proposés. Ils apprécient la décharge horaire sans laquelle beaucoup renonceraient à se perfectionner. Les jardinières d'enfants et les institutrices regrettent les restrictions apportées aux cours réservés exclusivement à certains degrés, cours qui parfois les intéressent même si la matière n'est pas en rapport direct avec leur programme.

Groupes de travail

« Le respect de l'autonomie des adultes exige qu'ils choisissent eux-mêmes non seulement leur sujet d'étude mais également la manière de l'aborder » (rapport « Education permanente des enseignants » du Congrès SPR 1970 à La Chaux-de-Fonds). Cette possibilité offerte aux enseignants de constituer des groupes entre collègues qui se connaissent, d'une même région (peu de déplacements), de choisir librement le thème, le (ou les) spécialiste appelé à informer, la forme et le rythme de travail et de décider enfin eux-mêmes d'un prolongement éventuel de leur étude sur 2 voire 3 ans (rédaction de fiches, recherche de documents, confection de matériel, montage audiovisuel, excursions, visites, etc.) a été, jusqu'à ce jour, étonnamment peu utilisée. Pour quelles raisons ? Quelques membres de la section du Val-de-Travers ont évoqué des responsabilités mal partagées, un certain opportunisme de « parasites » qui profitent du travail des autres, de la timidité. Au fil de la discussion cependant, aussi bien à Cernier qu'à Fleurier, les avantages évidents du groupe de travail ont été reconnus. Quelques propositions précises ont même été formulées :

Qui s'intéresse à ?

a) Groupes de travail

Confection d'instruments : il s'agit de la confection de petits instruments de musique tels que le xylophone, le tambourin, etc. Proposition de Jean-Pierre Bornand, Cortaillod. Michèle Brandt, de Cernier, et Marc Nicolet, de Fontainemelon, s'y intéressent également. Qui d'autre ?

Activités créatrices : prolongement au recyclage ; information supplémentaire, application pour la classe, découvertes... Proposition de Lucie Matthey-Claudet, de Savagnier.

b) Cours de perfectionnement

Chants et rondes : pour le jardin d'enfants et le degré inférieur. Proposition de Michèle Brandt, de Cernier.

c) Une semaine de vacances consacrée à :

L'ornithologie : information, observations, excursions, découvertes, vie en

commun ; tout cela pendant une semaine prise sur vos vacances (Pâques ? été ? automne ?) avec Jean-Carlo Pedrol, biologiste et Marc Burgat, instituteur aux Geneveys-sur-Coffrane. Loin d'être une répétition des cours déjà donnés sous la forme habituelle, il s'agirait d'un prolongement qui promet d'être enthousiasmant à bien des égards... De plus, s'il est agréé par le DIP, votre participation financière se limiterait à des frais de pension.

Techniques artisanales et musique : une semaine variée proposée par Michèle Brandt, présidente des jardinières d'enfants. Tissage, poterie, etc., d'une part, musique instrumentale, chant, bases du solfège (choix d'une méthode) d'autre part. Financièrement mêmes conditions que ci-dessus.

Ces activités ne sont que proposées. Pour qu'elles figurent dans le programme des cours 1978 **il faut vous manifester avant Pâques** en prenant contact avec un membre de la commission d'éducation permanente : un coup de fil ! Je m'intéresse à... et cela suffit ; c'est une inscription préalable qui ne vous engage pas définitivement. Nous tiendrons le même langage à La Chaux-de-Fonds le 14 mars, à Colombier le 16, au Locle le 17 et à Neuchâtel le 23 où nous enregistrons d'autres suggestions dont nous vous ferons part dans ce même journal. De plus **vous pouvez**, dans le délai imparti (Pâques 1977), **proposer un groupe de travail** ou un cours **à n'importe quel moment** pour autant qu'il réponde à un besoin et que vous en témoigniez en citant les noms d'une dizaine d'intéressés au moins. Des visites (lieu historique, école différente, industrie), des excursions (aspects cognitif et sportif), des rencontres (avec des maîtres d'apprentissage), des réalisations (films), des enquêtes, des groupes de réflexion sont aussi des formes valables d'éducation permanente. **Exprimez-vous ! Utilisez-nous ! Nous sommes à votre disposition.**

Composition de la commission EP/SPN

REGÉ Ruth, jardin d'enfants, **La Chaux-de-Fonds**, tél. (039) 22 10 16.

BORNAND Jean-Pierre, **Cortaillod**, tél. (038) 42 23 09.

BURI Jean-Pierre, **Marin**, tél. (038) 33 15 05.

JAQUET Marcel, **La Chaux-de-Fonds**, tél. (039) 23 47 62.

REICHENBACH Denis, **La Chaux-de-Fonds**, tél. (039) 23 71 28.

RUEDIN Gabriel, président, **Fontaines**, tél. (038) 53 28 60.

ZILL Herbert, **Fleurier**, tél. (038) 61 36 70.

Gabriel Ruedin.

Assemblée générale de l'Institut neuchâtelois

Magistralement (...) présidée par M^{re} Jacques Cornu, vice-président, l'assemblée générale des membres individuels et collectifs s'est réunie samedi 5 mars à l'auditoire des lettres de l'université.

Des rapports tous fort bien étoffés, je tiens à mettre en évidence celui de M^{lle} Elisabeth Hoeter, présidente de la commission « Culture et jeunesse » : l'activité de cette commission est en effet un complément bienvenu à la « dose » de culture trop mince à mon avis que la densité des programmes scolaires nous permet de donner dans nos classes.

Certes trente-trois élèves seulement bénéficient chaque année de deux journées d'étude. Il semble que la réussite des deux journées 1976 est totale : elles avaient pour thème l'importance des voies de communication en pays neuchâtelois. Le rail, la route, les ailes. La radio romande diffusait il y a quelques années une émission de Marcel de Carlini dont le titre évoquait précisément ces trois moyens de locomotion. Du Piper à la Re 4/4 II, les « élus » des 4 sections secondaires (niveau 4) ont découvert leur canton. En 1977, le thème sera consacré à la protection de la nature. Des élèves-moniteurs guideront leurs camarades dans trois réserves neuchâteloises. MM. Archibald Quartier et Marc Burgat agrémenteront la soirée du samedi 21 mai par des exposés illustrés de diapos.

La commission des activités diverses s'est limitée à une activité : la mise au point d'itinéraires culturels neuchâtelois devenus plus simplement itinéraires neuchâtelois. J'ai sous les yeux le numéro 1 de cette série consacré à la réserve de la Combe Bios à Chasseral. Son auteur : Adolphe Ischer, toujours aussi dynamique et infatigable. Le numéro 2 sera préparé par Archibald Quartier qui nous conduira dans la réserve du Creux-du-Vent. Le numéro 3 viendra de Buttes. Qui dit Val-de-Travers pense à J.-J. Rousseau. M. François Matthey y travaille.

Les comptes sont adoptés et non sans humour, le vice-président propose un nouveau trésorier en la personne d'un notaire, d'un notaire dont on peut être assuré qu'il... restitue les sommes gérées par lui. La séance administrative terminée, l'assemblée grossie par un nombreux public emplit peu à peu l'aula. M. Marc Eigeldinger présente le lauréat du Prix de l'Institut 1977 : M. Georges Piroué, homme de lettres, né à La Chaux-de-Fonds et résidant à Paris.

Sa conférence ? Une confession, comme le dira plus tard le vice-président, une confession très pudique, très modeste et

très belle aussi. Cet « introverti protestant et nordique » (sic) n'a pas raté son débarquement à l'Institut. Admirateur et fin connaisseur de Pirandello, il a su déceler son profond désir de ne pas manquer son débarquement de Sicilien en Italie, ni son passage des Alpes vers Paris.

Une citation assénée par le conférencier me fait perdre le fil de son exposé pour quelques instants : en parlant de ses anciens professeurs du Gymnase du Haut en des termes parfois mordants mais combien chaudement respectueux, il cite Joubert lorsque ce dernier « situe » le bagage de l'élève terminant ses classes : « Une ignorance qui se connaît et une connaissance qui s'ignore... »

Education routière

Le rapport d'activité 1976 de la commission cantonale d'éducation routière vient de paraître. Je pense qu'il est intéressant que nous connaissions tous, dans les grandes lignes, l'organisation du travail dans ce domaine de l'éducation routière ainsi que les structures mises en place dans les trois grandes villes :

— La Chaux-de-Fonds : police locale, instructeurs : MM. Ramseyer (cap.) et Magnin (appointé) ;

— Neuchâtel : police locale, instructeur : M. A. Daguet (cap.).

— Le Locle : police locale, instructeurs : MM. L. Brossard (adj.) et Michel (appointé).

Ces polices locales s'organisent elles-mêmes en étroite collaboration avec la commission cantonale.

Dans les « campagnes », la gendarmerie cantonale dispose de sa brigade scolaire pour organiser et appliquer son programme annuel, aussi en collaboration avec le DIP. Qui ne connaît pas le caporal Frasse ?

Quelques chiffres

Examens pour cyclistes

	1976	1975	1974
Elèves ayant subi les deux épreuves	2221	1948	1913
Certificats délivrés	1950	1578	1596
Médailles délivrées	256	204	—
Elèves reconvoqués	140	79	159
Elèves ne s'étant pas représentés	53	8	77
Elèves arrêtés après le gymkhana	130	178	148

M. Piroué rapproche le Haut et le Bas, en les rebaptisant le FOND et la FORME. Je pense qu'il est très précieux de savoir marier ces deux éléments et de se créer ainsi une attitude réellement et rigoureusement globale, permettant de distinguer le poids des choses... du choix des pauses (sic).

Il raconte ses parents — M^{me} Jourdain et M. Pascal — avec une minutieuse lucidité, empreinte de tendresse. Sa conférence est un de ces moments où l'on est pris à témoin, où l'on est invité à se faire le complice de l'orateur.

Le délégué SAE-SPN à
l'Institut neuchâtelois :
J.-P. Buri.

Patrouilleurs scolaires

195 patrouilleurs ont été formés dans les localités d'Auvernier, Bôle, Colombier, Boudry, Saint-Aubin, Cressier, Gorgier, Marin, Fontainemelon, Chézard, Peseux, Couvet, Corcelles et Les Brenets.

Cette formation a nécessité environ un mois de travail.

205 patrouilleurs ont été formés à Neuchâtel-Ville. 21 au Locle.

13^e Coupe scolaire suisse

(Rapperswil, 28.4.1976)

Organisé par le BPA, ce concours a réuni 61 équipes venant de toute la Suisse. Les équipes neuchâteloises se sont classées 3^e et 5^e. Au classement individuel, le 1^{er} rang revint à un élève de Colombier et le 4^e à une élève de Peseux. Félicitations.

De notre classe, de notre collège, il est difficile de se rendre compte de tout ce travail effectué dans ce domaine. L'augmentation constante de trafic doit entraîner une formation routière de plus en plus poussée.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Deux rapports présidentiels

L'assemblée du Comité général s'est tenue au Buffet de la Gare de Delémont le 2 mars dernier sous la double présidence de Pierre Ielmi, sortant, et de Marc-Alain Berberat, son successeur.

En guise de conclusion à une activité de quatre ans au service des enseignants et de l'école jurassienne, le premier a tout d'abord livré quelques réflexions. « parfaitement conscient que toute vérité n'est bonne ni à dire ni à entendre, mais d'autant plus déterminé à n'en pas tenir compte ».

La passivité des enseignants

Ce qui a frappé en premier lieu Pierre Ielmi, c'est la passivité des enseignants, du moins de la grande majorité d'entre eux.

« Il semble que tout se déroule comme si les événements ne les concernaient pas. Et quand ils sont directement interpellés, leur réaction est, le plus souvent, tournée vers l'obéissance, vers l'alignement, vers l'acceptation de toute forme d'autorité, même abusive. Il y a bien sûr ceux qui se rebiffent, mais ils sont le petit nombre. Et encore, au lieu de faire part de leurs griefs à leur association qui pourrait être le catalyseur de changement, se contentent-ils de tempêter dans leur coin, de la manière la plus inefficace.

« Pendant quatre ans, nous avons essayé de promouvoir la participation. Là encore nous avons retrouvé un noyau d'intéressé, face à une masse inerte. Et pourtant, chacun, pris séparément, est prêt à vous assurer de son appui, de son concours actif, mais cet enfer-là est également pavé de bonnes intentions. Ces individualistes que sont les enseignants n'ont pas encore compris que nous vivons dans une société de masse et que leurs dirigeants ne peuvent plus aller les consulter individuellement, mais que c'est à eux de s'approcher des premiers.

« Cet état d'esprit mène au désintéressement. Le désintéressement est dangereux : il est source d'erreurs et d'appréciation des dirigeants et tend à l'instauration de l'arbitraire et de l'autoritarisme, voire d'une certaine forme de dictature de quelques-uns. J'ai parfois envie de crier à mes collègues : « Secouez-vous ! Soyez actifs et vigilants, vous du Nord qui avez tout à refaire, vous du Sud qui avez à vous affirmer face à une majorité agrandie, vous tous qui êtes l'objet de critiques constantes, justifiées ou non, de par votre statut de privilégiés aux yeux de ceux que la récession a rendus encore plus aigris, encore plus désécurisés. Ce n'est pas la poignée de gens actifs de votre

corporation qui pourra toujours vous protéger, vous et vos intérêts. »

Responsables du programme romand : vous allez trop vite

Associé aux programmes romands au double titre de délégué des enseignants primaires jurassiens depuis 1969 et de président de la SPJ durant quatre ans, Pierre Ielmi a ensuite livré son opinion sur ce sujet. Admettant que nous avons besoin d'un renouvellement — notre schéma de leçon datait d'avant la Révolution française — il a ensuite adressé « une sérieuse mise en garde » aux responsables de l'introduction des programmes romands, comme à ceux du recyclage. « Planifier au moyen de graphiques est une chose, dit-il, mais faire passer la nouvelle matière au niveau de l'élève en est une autre (...) Oui, les enseignants sont capables d'assimiler des programmes nouveaux à jets continus. Sont-ils capables de les enseigner avec un minimum de sûreté et de succès ? (...) On n'enseigne bien que ce que l'on connaît bien. On n'enseigne bien que convaincu et serein. Pour atteindre à la conviction, à la sérénité et à la compétence, il faut du temps. Ne bousculons pas trop. A vouloir aller trop vite, on desservira immanquablement la cause pour laquelle on travaille. Quelques retours de manivelle se sont déjà fait sentir. Puissent-ils avoir été compris ! »

Et CIRCE III ?

Faisant allusion à la décision de la Conférence des directeurs d'IP de Romandie de continuer la coordination au degré supérieur et « au besoin » qu'elle avait éprouvé de convoquer une conférence de presse pour l'annoncer, ce qui prouvait que la chose n'allait pas forcément de soi, le président sortant a appris à ceux qui l'ignoraient qu'un premier mandat de CIRCE III avait été établi qui

prévoyait, dans un premier temps, la continuation de la coordination de la mathématique, mais uniquement pour les élèves de la section moderne de l'école secondaire, à l'exclusion des autres sections, soit primaires préprofessionnelles ou encore pré-gymnasiales. La coordination devait donc s'arrêter à la fin de la 6^e année. Il y avait bien, prévu dans un second temps, la coordination de la langue maternelle, de la deuxième langue, de l'histoire et de l'instruction civique. On aurait dû également se prononcer sur l'opportunité de continuer dans l'optique des options prises antérieurement par CIRCE I et II. « Du reste, on n'en parlait plus, ou presque. »

« Autrement dit, a poursuivi Pierre Ielmi, pour des raisons politiques évidentes, on ne pouvait abandonner totalement la coordination romande. Alors on la maintenait à un strict minimum : la mathématique moderne, et pour un tiers environ des élèves. Il faut croire que l'influence de certaines autorités pédagogiques du degré secondaire est énorme pour qu'on en arrive là. »

L'ancien président SPJ, qui a souligné en passant la réaction immédiate de la SPR en face de cette situation, a montré son inquiétude devant « la volonté de coordination de certains milieux, et pas des moindres, volonté qui est plus qu'hypothétique ».

« Il faut le dire clairement, afin que d'emblée il ne subsiste aucune ambiguïté : jamais les enseignants primaires n'accepteront d'être les seuls à subir la coordination. Jamais ils n'accepteront d'être les seuls à faire l'effort de renouvellement nécessaire. Jamais ils n'accepteront que la coordination s'arrête à la fin de la 6^e année scolaire. Jamais ils n'accepteront d'avoir travaillé pour la gloire et pour les prunes d'une coordination tronquée. Ils ont les moyens de se faire entendre, comme de faire respecter leur détermination (...). Et l'opinion publique les appuiera, parce que le bon sens le veut, contre ceux qui ne veulent pas du changement, contre ceux qui veulent continuer à bâtir l'école par le haut, sans se soucier des enfants, contre ceux qui se retranchent derrière une sacrosainte, intangible, parfaite et éternelle Ordonnance pour la maturité fédérale. »

La pléthore et les spécialistes

Dans le dernier volet de son rapport, Pierre Ielmi a abordé la pléthore, dans laquelle « nous payons les erreurs des autres ». Les conséquences ne sont pas

les seules heures supplémentaires, et il s'agit de quelque chose de bien plus important et de bien plus fondamental : on est en train de mettre en place un système qui tend à prouver, expérimentalement, que le maître primaire généraliste peut être remplacé par des spécialistes. « De là à découvrir que la formation dans les écoles normales n'est plus de mise, il n'y a qu'un pas qui sera vite franchi. Attendez, ne réagissons pas, et dans dix ans, nous n'aurons plus que des spécialistes à partir de la quatrième année. Et je vous assure que nous trouverons mille bonnes raisons pour prouver que les enfants en sont les bénéficiaires. »

Croix-Rouge jeunesse

Le rapport fort applaudi du président sortant fut suivi de celui de Violaine Némitz, présidente de la commission Croix-Rouge jeunesse. La vente du mimosa dans les différentes localités du Jura en 1976 a connu un beau succès puisque le montant à répartir se monte à plus de 21 000 francs. La commission s'efforce de trouver des responsables de la vente dans les communes qui n'en possèdent pas encore. Les très nombreuses demandes de subventions présentées par les collègues ont été examinées. La fortune gérée par la commission s'élève à 22 000 francs.

Un premier projet d'enseignement des premiers secours à l'école a été retourné à la commission par le CC qui l'estimait trop compliqué. Un groupe de travail formé des collègues Mario Girod, Maurice Barraud et du Dr Wainsenker a revu le projet et soumettra sous peu son rapport.

Une somme de 3000 francs a été versée pour les cars de l'amitié.

Les commissions Croix-Rouge jeunesse du Jura et de Vaud ont visité ensemble la Centrale de matériel de la Croix-Rouge à Berne. Elles ont procédé à de fructueux échanges.

Au Centre d'information pédagogique

Le rapport présenté par le Centre d'information pédagogique de la SPJ, qui a son siège à l'Ecole normale de Porrentruy, permet d'apprécier l'intense travail accompli par ses responsables qui se sont réunis à 29 reprises en 1976. Ils ont achevé les fiches pour herbier, le dossier sur l'exploitation de la carte routière du Jura réalisé avec l'appui de Pro Jura, les fiches-guides de géométrie. Ils mettent la dernière main aux clichés de la Maison romaine d'Augst et de St-Ursanne. « Marianne s'y promène » est également sur le point de paraître. Il s'agit d'une cas-

sette contenant des chansons folkloriques avec accompagnement de chœur et de piano, des exercices méthodologiques et un conte inédit de Bernard Chapuis. L'enregistrement est complété par des dossiers destinés aux élèves et au maître.

Le CIP prépare une série de clichés sur les arbres et arbustes du Jura, sur les us et coutumes du Jura, sur la vallée de Delémont et le Château de Belvoir, ainsi qu'un montage audio-visuel sur les instruments de musique. Il étudie le contenu du stage sur la préparation matérielle de l'année scolaire.

Les ventes ont quintuplé par rapport à l'année précédente ; une exposition a été présentée dans le cadre du Congrès de Delémont. Mais la question fondamentale demeure la continuité du CIP. Condamné à se développer, il ne peut plus travailler de façon artisanale en ne comptant que sur le bénévolat de quelques collègues. Pour qu'il soit efficace et crédible à l'avenir, le CIP doit développer son activité en fonction du renouvellement de la pédagogie romande, d'où la nécessité de disposer d'un personnel compétent et disponible entièrement dévoué à cette tâche. La création d'un poste de responsable à plein temps devrait donc sérieusement être envisagée.

Les comptes et le budget

Le Comité général a ensuite approuvé les comptes 1976 de la SPJ, du Fonds du centenaire de l'école normale, du Fonds Mimosa et du Centre d'information pédagogique. Les premiers, avec 20 823 francs aux dépenses, présentent un excédent de dépenses de 7810 francs. Cet excédent est dû aux comptes — prévus — du congrès. La fortune, qui était de 10 850 francs, permet d'absorber ce déficit. Le budget 1977 est équilibré avec 13 000 francs aux recettes et aux dépenses. La cotisation est maintenue à 10 francs.

Sur proposition du CC, le comité accepte de porter de 7 à 10 francs l'indemnité par séance, de 10 à 15 francs l'indemnité pour une délégation d'une demi-journée, de 20 à 30 francs pour une journée, de 12 à 20 francs par repas pris en dehors du domicile.

L'activité du Comité central en 1977

C'est au nouveau président, Marc-Alain Berberat, qu'il appartient de présenter le rapport d'activité pour l'année en cours. Les nouveaux problèmes sont nombreux, dit-il, tant sur le plan jurassien (expérimentation de nouvelles structures scolaires) que sur le plan cantonal (problème des leçons supplémentaires) et romand

(orientation nouvelle de la SPR). Il y a en plus les problèmes parfois ardues auxquels l'ancien comité a dû s'affronter et qui ne sont pas tous résolus, et que le nouveau CC attaquera avec résolution. Il se réunira en principe une fois par mois pour étudier les dossiers qui lui sont soumis, liquider les affaires courantes et veiller à la bonne marche de la SPJ. Son souci permanent sera de sauvegarder, partout où cela est possible, les intérêts du corps enseignant jurassien.

Les relations qu'entretient actuellement la SPJ avec la SEB sont excellentes. Le nouveau comité maintiendra cet état d'esprit, grâce à la présence régulière de son secrétaire aux réunions hebdomadaires des organes dirigeants de la SEB, grâce également à la présence d'un membre du CC, Michael Wallis, aux séances du Comité cantonal de la SEB.

Deux grands problèmes préoccupent actuellement la SEB : celui des leçons supplémentaires qui fait couler beaucoup d'encre depuis que le Gouvernement bernois a modifié l'Ordonnance fixant le nombre de leçons obligatoires des enseignants et celui de la « Formation des enseignants primaires ». La SEB a été priée de transmettre ses propositions en vue d'une révision partielle des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes. Dans les trois cas, a affirmé le président Berberat, la SPJ collaborera avec la SEB pour que soient sauvegardés les intérêts du corps enseignant jurassien.

Depuis quelques années, a-t-il poursuivi, le CC/SPJ est reconnu comme interlocuteur pour les affaires scolaires spécifiques jurassiennes. Il y aura lieu de renouer les contacts avec les autorités afin de pouvoir rediscuter les affaires les plus importantes de l'heure et surtout celles qui ne donnent pas satisfaction au corps enseignant. Je souhaite, a dit le président, que les relations avec la DIP continuent comme jusqu'à présent, dans la même excellente atmosphère.

Un certain centralisme doit faire place au fédéralisme

Abordant ensuite les relations qui doivent exister entre les différentes sections de la SPR, il a estimé qu'elles doivent se baser sur le respect mutuel des particularismes régionaux. « La tendance à un certain centralisme doit faire place au « fédéralisme ». De cette façon seulement, les problèmes les plus épineux qui agitent la SPR pourront être résolus (problème du « permanent », de la syndicalisation, etc.). Le Comité SPJ veillera à ce que les décisions prises sur le plan romand soient discutées au préalable dans chaque section. Cela suppose un temps de réflexion. Cela permet d'éviter la pré-

cipitation, source très souvent de décisions malheureuses. »

Le président Berberat parla ensuite de CIRCE II, dont la tâche n'est pas terminée, certains programmes n'étant pas encore adoptés. Grâce à la commission pédagogique de 24 membres, le CC pourra continuer de faire participer les praticiens à l'élaboration, à la discussion, à la critique des programmes romands de 5^e et 6^e année. « Avec les autres sections romandes, la SPJ prendra part à CIRCE III tout en exigeant que la coordination, à ce degré, soit appliquée à toutes les branches de CIRCE III. »

Sur le plan cantonal, les enseignants n'étaient pas associés à l'élaboration des programmes. La SPJ est intervenue à la DIP et a obtenu de l'être à la commission des moyens d'enseignement, organe dont dépend dans le Jura l'introduction des programmes romands. « Le CC continuera d'adopter une attitude ferme dans ce domaine, a poursuivi Marc-Alain Berberat. Il réclamera également que le plan d'introduction des programmes romands adopté par la Conférence des chefs de service soit respecté dans le Jura, en particulier en ce qui concerne le perfectionnement et le recyclage. »

Des relations à revoir

« Les relations qui existent entre le Comité central et le Centre de perfectionnement sont à revoir fondamentalement. Le CC veillera à assurer un échange d'informations constant entre ses membres et les représentants du corps enseignant dans la commission du Centre de perfectionnement. Une certaine lassitude régnant ces derniers temps chez bon nombre d'enseignants astreints à des cours de recyclage, le CC tentera de rechercher les causes du malaise afin d'enrayer le mal. Une chose est certaine : le recyclage doit être planifié de telle sorte que le praticien ait le temps d'emmagasiner les nouvelles notions, les nouveaux programmes, qu'il ait le temps de les intégrer dans son enseignement. Dans ce domaine également, la précipitation n'est pas de mise. »

Le président a encore affirmé que, comme par le passé, un soutien financier serait accordé à l'équipe qui, sous la présidence de Georges Varin, avait repris en charge l'administration du centre d'information pédagogique. Il s'est réjoui de l'excellente administration du Fonds Mimosa par la commission Croix-Rouge jeunesse.

Il a enfin déclaré que le travail du CC ne ressemblerait pas à une tâche de liquidation. Il assurera un passage harmonieux et discutera notamment avec les comités provisoires des deux futures asso-

ciations créées par les sections. Ici, les compétences de chaque organe devront être définies d'une manière précise afin d'éviter tout malentendu.

Nous donnerons pour terminer le compte rendu de cette assemblée l'état des sections de la SPJ : Bienne - La Neuveville, 287 ; Courtelary, 188 ; Delémont, 286 ; Franches-Montagnes, 84 ; Moutier, 209 ; Porrentruy, 217. L'effectif, qui a augmenté de 40 membres, atteint actuellement 1271.

Nous dirons enfin la très forte impression qu'a faite sur l'assemblée le rapport présenté par le nouveau président. Cha-

que responsable de la SPJ, à quelque niveau que ce soit, a pu se rendre compte immédiatement que le Comité central mis en place lors du congrès de novembre dernier n'avait pas attendu très longtemps pour s'orienter dans la voie que chaque membre averti entend lui voir choisir : celle de la fermeté dans la défense des intérêts de l'enfant et des droits des enseignants, mais aussi une parfaite objectivité dans le contexte politique du Jura.

La nouvelle équipe sera digne de l'ancienne. C'est de bon augure !

A. Babey.

Les mesures pour lutter contre le chômage des enseignants

Cent à cent cinquante enseignants primaires jurassiens seront sans emploi en 1977. Pendant la même période, la partie alémanique du canton en comptera de 280 à 380. La DIP, qui pose ce pronostic après une vaste enquête, ne possède pas encore de données pour les enseignants secondaires et maîtres de gymnases jurassiens. Elle estime en revanche que les maîtresses d'école infantine ne seront pas plus de dix à ne pas occuper de poste, et que toutes les maîtresses d'ouvrages et les maîtresses ménagères seront occupées. On connaît les causes de la situation catastrophique qui frappe pour l'instant l'école primaire : erreurs d'appréciation dans le nombre d'élèves admis dans les écoles normales ; récession économique qui a provoqué le départ de familles étrangères et diminué considérablement le nombre d'ouvertures de classes ; baisse de la natalité ; amélioration du salaire des enseignants depuis 1973. Pour lutter contre le chômage, le Grand Conseil, sur proposition du Gouvernement, rendait en novembre 1976 un arrêté par lequel il allouait trois crédits, d'un montant total de 1 million 430 000 francs (pour l'ensemble du canton), soit 400 000 francs pour l'organisation de cours de perfectionnement, 720 000 francs pour les écoles primaires et 310 000 francs pour les écoles moyennes afin d'assumer les frais de remplacement.

En ce qui concerne le Jura, les projets de première priorité arrêtés par la DIP pour donner du travail aux enseignants sans place sont le recours à des enseignants sans emploi pour remplacer des maîtres mis en congé, des cours de perfectionnement pour enseignants sans emploi, la libération de maîtres en poste (2 à 12 semaines) pour assumer des

tâches spécifiques (travaux de planification en matière pédagogique, travaux concernant des moyens d'enseignement et travaux de caractère didactique). Pour les jardinières d'enfants, il est prévu des tâches spéciales, comme l'assistance itinérante aux enfants de régions éloignées ou celle apportée sur des terrains de jeux, dans des garderies, dans des homes.

En seconde priorité, la DIP prépare la mise sur pied d'autres cours pour les enseignants sans emploi (perfectionnement, assistance dans des écoles globales, dans des classes à effectif élevé, tâches particulières, par exemple dans les musées et réserves naturelles). Des remplacements seront encore offerts lorsque des maîtres qualifiés seront libérés pour s'occuper de certaines fonctions (conseillers de remplaçants, activité pratique dans une entreprise industrielle).

En troisième priorité, on pourra se rallier à d'autres projets, par exemple ceux de la SEB. Autre mesure prise et qui entrera en vigueur au début de l'année 1977-1978 : la modification de l'ordonnance qui ramènera à deux au maximum le nombre de leçons hebdomadaires supplémentaires. La DIP, qui estime que cette mesure permettra la création d'un grand nombre de nouveaux postes, juge incorrect de la considérer comme une mesure propre à lutter contre le chômage des enseignants, car on demandait depuis un certain temps une réduction de ces heures. La pénurie seule empêcha jusqu'à présent cette application.

Enfin, la DIP rappelle qu'il est impossible de dispenser l'enseignement en duo, l'autorisation dépendant d'abord de l'accord de la commission d'école.

B.

Le CC travaille pour vous

Le CC s'est réuni le 17 février à Moutier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a ratifié la désignation par les comités des trois sections du Jura-Sud dans le groupe de travail DIP-Plan d'études « Formation initiale » de Edith Leuenberger, institutrice à Bévillard, et Jean-Daniel Tschann, instituteur à Courtelary. Pour remplacer Françoise Widmer, institutrice à Corgémont, à la commission Croix-Rouge jeunesse de la SPJ, il a désigné Roland Krüttli, instituteur à Renan. Il a enfin nommé Georges Steiner, instituteur à Courfaivre, comme membre de la commission du rapport du Congrès SPR 1978.

Abordant l'étude de l'enquête « Formation initiale des enseignants », le CC a constaté tout d'abord que le modèle de formation initiale des enseignants primaires représentait une amélioration certaine indéniable de la formation actuelle et il ne peut que souscrire aux idées émises dans le rapport du groupe de travail. Ceci dit, le CC/SPJ estime que le fait d'organiser des cours complémentaires destinés à faciliter le passage à l'université ne doit pas signifier que la SEB renonce à exiger la reconnaissance d'équivalence du niveau du brevet d'enseignant primaire par rapport à la maturité.

Quant à l'imbrication entre la formation générale et la formation professionnelle, elle est la justification principale du modèle de formation par l'école normale. Une telle imbrication n'est possible que si l'EN dispose d'un corps enseignant formé en conséquence. L'introduction progressive des plans d'études romands exige qu'un effort accru soit réalisé dans la formation générale des normaliens. Le CC propose une répartition de 3 1/2 ans pour la formation générale et de 1 1/2 an pour la formation professionnelle. Il regrette que la formation des autres catégories d'enseignants, par exemple les maîtresses ménagères, n'ait pas été envisagée. Il regrette encore qu'un effort plus grand ne soit pas accompli vers la réduction des clivages existant entre les différentes catégories d'enseignants.

Programmes romands trop chargés

Au cours de l'entrevue qui a eu lieu à Porrentruy le 16 février entre le président Berberat, MM. Jean Sommer, chef de service à la DIP, et Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, ce dernier a admis que le plan d'introduction des programmes romands dans le Jura demandait un effort trop concentré

aux enseignants soumis au recyclage. Il demandera à la DIP d'accorder un congé d'une semaine aux enseignants astreints au recyclage d'ACM et d'environnement et d'assurer leur remplacement par des

jeunes enseignants sans place. Le CC soutient l'idée émise par le directeur du centre. Si la semaine de congé n'est pas accordée, il étudiera la possibilité de renvoyer le plan d'introduction du programme romand pour les disciplines citées plus haut.

B.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

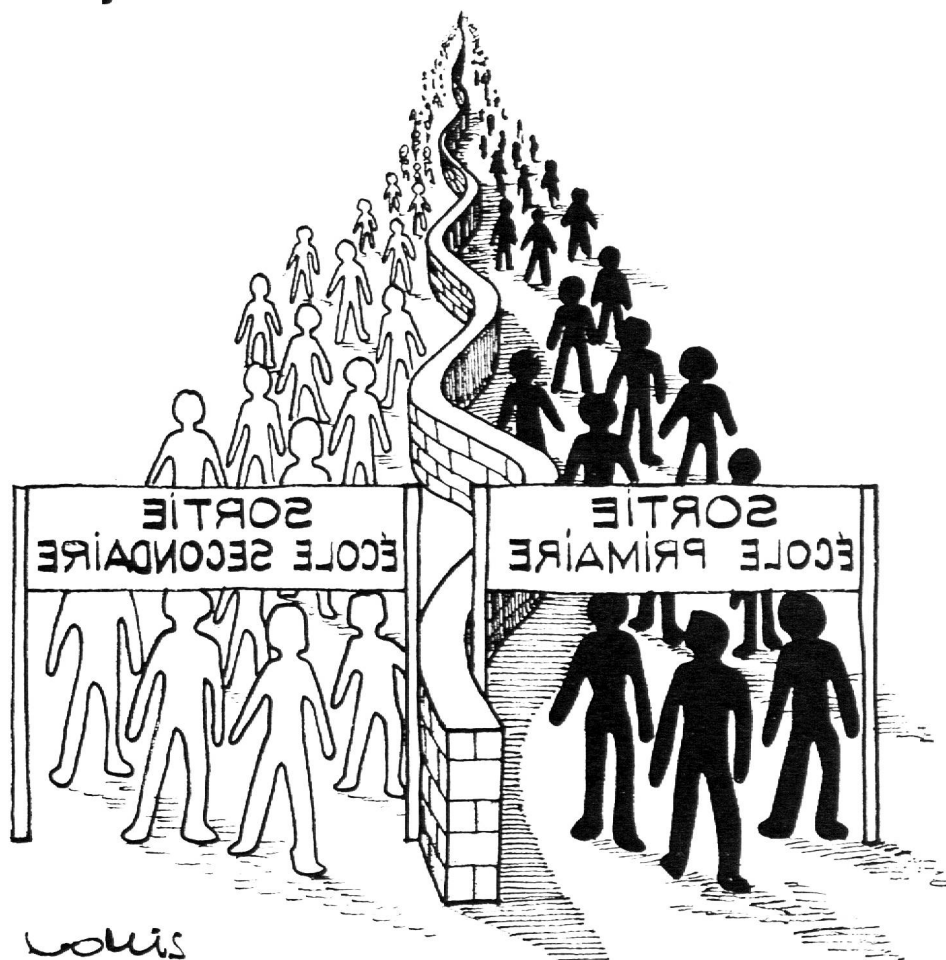
Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au 20 avril 1977 avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

Le système



Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Qui était François Brasey ?

Il pleuvait sur Font ce jour d'hiver de 18... des silhouettes groupées par grappes se déplaçaient dans une brume matinale. Les vieilles femmes devant, derrière elles, marchaient sur la pointe des pieds, les coquettes du village évitant les flaques d'eau que cette maudite pluie avait causées. Des enfants, heureux d'être jeunes, faisaient le gros de ce déplacement vers l'église, où, ce jour, un remplaçant tirait à fond sur la corde de la cloche. Un landau tiré par deux forts chevaux se fraya un passage à travers ce monde provincial ; le Conseil paroissial venait de passer.

A l'église, Monsieur le curé, toujours nerveux, faisait les cent pas ; dans sa tête se profilait le sermon qui devait couronner la belle carrière de ce brave dévoué...

Deux beaux servants de messe à tête d'ange arrangeaient avec respect la toile noire qui recouvrait le cercueil dans lequel reposait en paix : François Brasey, instituteur de Font...

L'instituteur en 1770

Depuis la fondation Pillonnel, il y avait eu assez régulièrement un instituteur nommé par la paroisse de Font et le curé. Peter Oulevey avait fonctionné un bon nombre d'années comme régent à Font et à Châbles. Il mourut en 1770 et fut remplacé par François Brasey, de Font. Voici la convention qui fut faite entre le régent et l'autorité paroissiale le 31 décembre 1770 :

« Le 31 décembre 1770, le sieur François Brasey qui avait déjà été établi pour faire l'école le reste de cette année, d'abord après la mort de Peter Oulevey, en son vivant régent de ladite école de Font, a été confirmé pour la faire, pendant l'année prochaine 1771, aux conditions suivantes :

1. Il fera l'école alternativement un jour à Font et l'autre jour à Châbles, le matin, avant laquelle il conduira les enfants autant qu'il sera possible à la sainte messe. Il la fera pareillement l'après-dîner, un jour à Font, l'autre jour à Châbles. Il leur fera diligemment apprendre le catéchisme.

2. Les semaines où il n'y aura point de fêtes, il pourra leur donner congé l'après-dîner, les mardis et jeudis, mais s'il y a une fête pendant la semaine, il ne leur donnera congé que l'un desdits jours, le plus éloigné de la fête, et s'il y a plusieurs fêtes, il n'y aura point de congé. Il aura trois semaines de vacances pendant les moissons et trois semaines pen-

dant les vendanges ; idem pendant la quinzaine de Pâques.

3. Le régent se conformera à la méthode des frères des écoles chrétiennes pour apprendre aux enfants à bien lire et bien écrire. Les petits enfants auront un ABC soit palette égale, et ceux qui sauront déjà un peu lire devront avoir chacun un catéchisme du diocèse et ensuite un livre intitulé « Les devoirs du chrétien » ou « L'instruction de la jeunesse ». En outre les garçons qui voudront apprendre à lire le latin auront chacun un psautier.

4 Le régent fera écrire les commençants en sa présence, afin qu'ils prennent un bon caractère et ensuite quand ils sauront bien écrire, il leur apprendra les règles de l'arithmétique.

5. Il enseignera aussi le chant grégorien, soit plain-chant, à ceux qui auront la voix propre pour l'apprendre.

6. Le rév. curé lui donne l'eau bénite avec tous les revenant bons d'icelle, à condition qu'il aura soin de balayer souvent l'église, qu'il aura soin aussi des linges et ornements d'icelle, qu'il les changera comme le prescrivent les rubriques, selon les fêtes et saisons ; qu'il en ôtera diligemment les toiles d'araignées, quand il en apercevra ; à condition encore qu'il servira de clerc et quand ses fonctions ne l'empêcheront pas d'être au lutrin, il s'y trouvera pour aider à répondre à tous les offices et autres chants de l'église ; il accompagnera aussi le très saint sacrement et portera la lanterne quand on ira administrer le viatique aux malades ; et pour ce qui regarde les fonctions de clerc, il ne pourra constituer personne à sa place, sans le consentement du curé.

7. Le régent percevra pour l'école le salaire comme son prédécesseur, et tel qu'il est marqué par la lettre de fondation de ladite école.

8. La visite de l'école se fera tous les quatre temps par le rév. curé et les prudhommes établis par le seigneur baillif, les jours qu'on fixera pour cela, conformément aux ordres de Leurs Souveraines Excellences. Item il se fera encore une autre visite tous les mois, selon les intentions de son III^e et R^{me} Grandeur Monseigneur l'évêque de Lausanne, aussi aux jours qu'on fixera, auxquels jours l'école se fera à Font chez le sieur régent, ou à la cure, pour tous les enfants des deux villages de la paroisse de Font et de Châbles.

9. S'il se trouvait des enfants qui négligeassent l'école et le catéchisme sans cause légitime, le régent en devra faire

rapport au rév. curé et aux prudhommes visiteurs, sans égard et acceptation (sic) de personnes, afin qu'ils soient repris, corrigés et châtiés pour chaque absence, conformément aux mandats souverains, quand ils n'auront pas eu cause légitime pour s'en absenter.

10. Le régent se présentera au bout de chaque année pour être confirmé ou remercié, et si le régent était dans l'intention de quitter, il en devra avertir l'honorable paroisse au moins trois semaines auparavant, afin que dans le cas on puisse prendre ses mesures de part et d'autre.

11. Si, contre toute attente, le régent ne s'acquittait pas fidèlement de ses devoirs, l'honorable paroisse sera en droit de le congédier avant le terme, en lui payant son salaire à rate de temps.

Fait et passé à la cure de Font, le susdit jour 31 décembre 1770, dans l'assemblée des sieurs justiciers et fabriciens, en foi de quoi nous nous sommes signés.

J.-B. Perroud, doyen d'Estavayer et
curé de Font.

Jean-Pierre Monney des jurés de
Font ; François Brasey. »
Lucienne Mortier.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au 20 avril 1977 avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Menace de pléthore : causes et remèdes

1. Préambule

Selon le mandat qui lui a été confié par le Comité cantonal, la commission des intérêts matériels a étudié le problème de la pléthore. Bien que ce problème ne soit pas encore aigu en Valais, il vaut la peine de s'y atteler dès maintenant afin de réunir des faits et des idées pour le moment où la situation deviendrait sérieuse.

La CIM a donc essayé de cerner les causes de la pléthore, d'y trouver des solutions et d'en prévoir l'évolution.

Très rapidement, il nous est apparu que, si certains facteurs tels que l'évolution du nombre des élèves, l'ouverture et la fermeture de classes étaient aisément prévisibles, d'autres, au contraire (cessations et reprises d'activité, mariages...) échappaient pratiquement à toute statistique précise. C'est pourquoi nous avons dû renoncer à une évaluation précise des besoins futurs et nous contenter de tirer les renseignements suivants :

2. Causes possibles

2.1. Diminution des étrangers

Bien qu'il n'existe aucune statistique précise, il semble que cette diminution provoque essentiellement une baisse de l'effectif moyen des classes (fermeture éventuelle d'une ou deux classes dans les localités à forte population étrangère).

2.2. Abandons et retours à la profession

Ils sont assez stables aux alentours respectivement de 90 et de 20.

2.3. Centralisations

Aucun projet de centralisation n'est en cours d'étude.

2.4. Etudes supérieures

Le nombre de maîtres qui s'y engagent reste stable aux environs de 10.

2.5. Baisse de la natalité

Ce phénomène a une importance beaucoup plus grande. Il est évident qu'une baisse de la natalité de l'ordre de 30 % va provoquer la fermeture d'un nombre important de classes. Pour une évaluation précise de l'incidence de cette baisse, une étude par centre scolaire est en cours.

2.6. Alignement de l'âge d'entrée sur le plan romand

Pendant trois ans, pour arriver à cet alignement, sont entrés à l'école des enfants nés en l'espace de quinze mois, ce qui a gonflé les effectifs et provoqué, entre autres classes, l'ouverture annuelle de quelque trente classes (44 en 1972-1973).

2.7. Engagement de personnel par des moyens extraordinaires

L'ouverture de ces classes a contraint l'Etat à augmenter de façon très rapide l'effectif des maîtres par divers moyens connus de tous.

2.8. Conclusions

La menace de pléthore paraît provoquée essentiellement par la conjonction de la baisse de la natalité et du retour de volées d'enfants nés en l'espace de 12 mois.

L'ouverture temporaire d'un grand nombre de classes a provoqué l'arrivée sur le marché de l'emploi d'un nombre important de jeunes collègues au moment précis où la baisse de la natalité amène une diminution des postes de travail.

3. Solutions à étudier

3.1. Retraités encore en activité

Les deux retraités en activité en 1975-1976 étaient prêts à laisser leur place dès que le besoin s'en ferait sentir.

3.2. Avancement de l'âge de la retraite

Cette solution par ailleurs relativement peu efficace est à étudier de concert par la SPVal, la FMEF, la caisse de retraite et l'Etat.

3.3. Création d'un corps de remplaçants

La mise sur pied d'un tel corps se heurte à des problèmes financiers. Une étude plus approfondie est en cours pour étudier les nécessités par régions, le financement, le nombre de postes à créer...

3.4. Maîtres spécialisés

La création de postes de maîtres spécialisés aurait le double avantage de fournir un nombre appréciable de postes de travail tout en permettant de décharger les maîtres de 5^e et de 6^e dont le travail

devient de plus en plus lourd ainsi que les enseignants âgés dans les dernières années avant leur retraite.

3.5. Travail à mi-temps

Un sondage doit être entrepris pour voir dans quelle mesure une telle solution ne provoquerait pas de nombreux retours.

3.6. Années périodiques de recyclage

Cette solution serait à coup sûr l'un des moyens les plus efficace tout en étant extrêmement profitable à l'école valaisanne : possibilité d'étudier de manière plus approfondie les nouveaux programmes pour que le Valais puisse défendre au mieux ses intérêts, possibilité de mieux maîtriser l'évolution, possibilité d'adapter les nouveaux progrès à l'école valaisanne, création d'un nouveau matériel, de nouveaux manuels, briser le cloisonnement qui nous guette...

Inconvénient : l'ARGENT.

3.7. Maintien des classes jusqu'à la 2^e primaire dans les villages

Cette solution permettrait :

1. de supprimer l'obligation de se lever à 6 h. 30 pour certains enfants de quatre ans ;
2. de favoriser l'introduction nécessaire d'un horaire différencié ;
3. de créer un nombre important de postes de travail.

3.8. Effectif des classes

Il serait grand temps que l'ouverture d'une classe soit fonction d'un nombre maximum d'élèves (32) et non plus d'un nombre minimum (36 pendant trois ans) car il est difficile d'admettre que l'on compte en Valais (1975-1976) 157 classes de 30 élèves ou plus.

3.9. La protection du brevet valaisan

La commission demande au Comité cantonal de tout mettre en œuvre pour obtenir une protection stricte du brevet valaisan. Il ne sert à rien de prendre des mesures de lutte contre la pléthore si on est décidé à importer celles des autres cantons.

3.10. Limitation de l'engagement du personnel de l'Etat à un membre par famille

Comme beaucoup de vieilles lois, celle qui sert de base légale à cette mesure

devrait être étudiée avec le plus grand soin. Ce problème sera soumis à la FMEF.

4. Conclusions

Il apparaît clairement que la mesure la plus sûre et la plus juste est entre les mains de l'Etat, puisque dès maintenant il est évident qu'un nombre important de classes devra être fermé dès 1980-1981 ; il est urgent que l'Etat restreigne de façon stricte les admissions aux EN (20 pour chacune selon la commission). Il faut en effet tenir compte du nombre important de normaliens(ennes) actuellement en formation. Il importe d'autre part de considérer que l'Etat qui jouit du monopole de la formation des maîtres et de celui de leur engagement porte une responsabilité morale certaine en cas de pléthore.

Les deux causes essentielles du risque actuel de pléthore sont le passage de l'âge d'admission de janvier à septembre et la baisse de la natalité. Si la date de passage de janvier à septembre avait été reportée de quelques années, la grave pénurie dont a souffert l'école valaisanne aurait été en grande partie évitée et le problème de la pléthore ne se poserait pas avec autant d'acuité.

La baisse de la natalité est prévisible avec quatre ans d'avance. L'Etat est en possession de tous les chiffres. Des mesures simples et efficaces peuvent être prises au plus haut niveau. Souhaitons que ces mesures soient prises rapidement de sorte que la menace planant sur la sécurité de l'emploi ne devienne jamais réalité et que cette enquête puisse, comme toutes les enquêtes, dormir en paix oubliée de tous !

N. B. La commission des intérêts matériels se plaît à relever ici l'excellente collaboration du service de l'enseignement primaire et des écoles normales, en particulier de MM. Pannatier et Besse, ainsi que la direction des deux écoles normales de Sion. Leur aide et les chiffres qu'ils nous ont gentiment fournis ont grandement facilité notre tâche. La CIM tient à profiter de l'occasion qui lui est offerte ici de les remercier chaleureusement.

Gaspard Fournier,
président de la CIM.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

Mise au concours

La Société pédagogique romande (SPR) met au concours le poste de président(e) à plein temps.

CONDITIONS DE POSTULATION

Les candidat(e)s doivent

- être membres de la SPR ;
- avoir enseigné dans une classe officielle pendant 5 ans au moins ;
- pouvoir justifier d'une activité corporative (Comité central, cantonal ou de district, commissions SPR).

ENTRÉE EN FONCTION

1^{er} août ou 1^{er} septembre 1977.

TRAITEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Ils peuvent être obtenus auprès du président de la commission d'étude, M. Charles Jaccard, rue du Lac 4, 1815 CLARENS.

OFFRES DE CANDIDATURE

Elles doivent être adressées à la Société pédagogique romande, rédaction de l'« Educateur », case postale 445, 2001 NEUCHÂTEL, jusqu'au **20 avril 1977** avec curriculum vitae, références et mention « Président SPR » sur l'enveloppe.

Comité central SPR.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

La Petite Fille au Bout du Chemin

Nicolas Gessner

Enigme, drame ou humour noir ? Je pencherai plutôt pour la dernière solution. Encore que se pencher... — dans cette étrange maison près de la mer, à demi cachée par les arbres, isolée du village — soit une posture que je ne recommanderai pas en toute confiance.

Etrange maison ou étrange locataire ?

Reen a 13 ans, un visage fermé et volontaire, une farouche volonté d'indépendance et assez de détermination tranquille pour parvenir à ses fins. Dans une bourgade de province, où chacun épie le voisin, rien d'étonnant à ce que la petite fille blonde intrigue : elle ne va pas à l'école, elle vagabonde sur les rochers noirs, on ne lui connaît pas de camarade, elle retire de l'argent à la banque comme une grande et son père reste mystérieusement absent. Autant de questions sans réponse.

Comment M^{me} Hallets, commère, punaise et propriétaire, pourrait-elle manquer d'aller promener son museau de fouine dans le jardin, de pousser la porte d'entrée sous des prétextes simplistes quand la curiosité gratte si fort ? De même son fils, amateur de petite fille,

est-il attiré là comme mouche à miel par le sucre. Vilains défauts, il leur en cuira !

Dans la salle de cinéma, il passe quelques frissons et si vous êtes du genre à pincer la main du voisin en cas de frayeur, allez voir ce film avec des amis. Car Reen a l'art de se débarrasser définitivement de ceux qui la gênent. Il faut la comprendre aussi : comment s'en tirer, à 13 ans, pour avoir raison d'adultes stupides, cupides, retors ou pervers ? On ne lui laisse pas le choix des moyens !

Je ne pense pas que le cinéaste suisse Gessner ait eu de grandes prétentions avec ce film sinon de divertir en effrayant ou de rire sous cape à ceux qui se scandaliseraient à voir en Reen « une criminelle de 13 ans ». « La Petite Fille au Bout du Chemin » est à apprécier au second degré ; quel adulte ne se souvient-il pas d'avoir rêvé, comme enfant, de supprimer tel ou tel adulte — parent, instituteur, etc. — et l'avoir bel et bien tué en pensée ? J'ai bien connu une fillette qui, vers 9-10 ans, redoutant tellement d'entrer dans une classe, priait avec ferveur chaque soir : « Mon Dieu faites que Madame M..... meurt avant que je

pas en 3^e. » (Vœu non réalisé, pauvre élève.)

Jeune sorcière, Reen use de potions maléfiques mais les adultes ne distillent-ils pas autour d'elle des venins contre lesquels il n'y a guère d'antidote ?

Jodie Foster est fascinante dans ce film. Elle tient l'écran pratiquement toute la projection et sans faiblir. Elle est intelligente, futée, cinglante et agaçante, intransigeante, habile et naïve à la fois. Elle rencontre un sympathique complice, magicien comme il se doit. Ensemble ils effacent les autres comparses du film qui, bien que de format respectable, ne font pas le poids. On se demande en quoi Mort Shuman a besoin de superviser la musique de Chopin, lequel ne s'en tire pas si mal tout seul.

Un film qui n'a pas la dimension de « Cria Cuervos » (cité ici et puisque les deux font appel à des enfants), qui est avant tout une distraction peu ordinaire mais n'a pas de portée au-delà. A voir, il y a des trouvailles et des émotions fortes.

La Crécelle.

Communiqué

L'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française tiendra son 4^e congrès à Genève du 16 au 20 mai 1977.

Le thème du congrès sera : « La recherche au service de l'innovation en éducation ».

— Politique et gestion de l'innovation.
— Recherche et participation des enseignants.

— Evaluation des enseignants.

D'ores et déjà, une participation internationale importante est assurée. Plus de 30 communications sont annoncées et des conférences seront prononcées par les professeurs Avanzini, De Landsheere, Hubermann et Roller.

Pour tous renseignements, s'adresser au : Service de la recherche pédagogique du Département de l'instruction publique, 11, rue Sillem, 1207 Genève, qui enverra programme et bulletin d'inscription.

Service de placements SPR

Angleterre. Jeunes Anglais, bonne éducation, cherchent échange en Suisse romande, 1 mois dès le 25 juillet.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Communiqué publicitaire

UN ÉVÈNEMENT POUR LA SUISSE ET VOTRE COURSE SCOLAIRE DE PRINTEMPS !

KID 77 - Salon international de l'enfance et de la jeunesse

Palais de Beaulieu - Lausanne - 18-30 mai 1977

Pour la première fois un Salon international de l'enfance et de la jeunesse ouvre ses portes en notre pays. Du 18 au 30 mai prochain, à Lausanne, au Palais de Beaulieu dont les pavillons nord et sud ont été transformés en un véritable domaine des petits et des adolescents, autour d'un merveilleux jardin d'aventure créé par la Ville de Lausanne.

Et, d'emblée, une précision : dans une atmosphère de gaieté, d'animation et de fraîcheur, KID 77 est une manifestation sérieuse qui, obéissant à une éthique, s'est donné pour mission de développer et illustrer quelques-uns des grands thèmes éducatifs concourant au développement harmonieux de l'enfant, de l'autonomie à l'indépendance.

Certes, il est juste de relever que si nous avons pu réaliser un projet découlant de plus de trois années d'études approfondies, c'est grâce aux participations de plus de 200 exposants dont les stands commerciaux présentent une très large gamme d'articles créés spécialement pour les jeunes, de l'équipement matériel aux loisirs et à la culture. De même est-il équitable de souligner que nos exposants se sont conformés aux dispositions d'un règlement très strict et que, s'ils souhaitent normalement de traiter des affaires, ils le feront dans les normes que nous leur avons imposées.

C'est donc grâce à l'apport de ces exposants que nous avons pu envisager de mettre sous toit une partie thématique qui, finalement, recouvre plus du tiers de la surface d'exposition et permet à d'importantes institutions officielles ou privées de s'y exprimer.

Nos autorités, auxquelles notre projet a été soumis, ont pleinement mesuré l'importance de notre initiative, qui vient combler une lacune dans notre vie économique, culturelle et sociale. C'est pourquoi nous avons obtenu l'appui des autorités fédérales, plus particulièrement du Département fédéral de l'intérieur et de son office des affaires culturelles. Nos autorités cantonales, en l'occurrence la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique, animent un magnifique pavillon présentant l'« école aujourd'hui » et son évolution. Au premier chef, la ville de Lausanne

nous a prêté le plus agissant des concours en créant le jardin d'aventure, en chargeant sa Police municipale d'animer notre secteur de la santé consacré à la prévention des accidents et à l'éducation aux premiers secours, en invitant son Office du tourisme et des congrès à organiser, avec un succès qui en démontre toute l'opportunité, le premier Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse, partie intégrante de KID 77, du 24 au 27 mai.

Dans l'immense domaine qui s'ouvrait devant nous, que nous abordions pour la première fois, où tout était à penser, à créer, à imaginer dans sa réalisation future, nous fûmes rapidement contraints de faire un choix et d'importantes institutions nous ont fait l'honneur de répondre à notre appel.

Avec l'actif soutien des Jeunes Chambres économiques, d'enseignants bénévoles vaudois et valaisans et de leurs élèves, l'UNICEF, invité d'honneur, va faire de notre salon la première manifestation publique préluant à l'Année internationale de l'enfant 1979.

L'Association nationale d'éducation physique, ANEP, présente une exposition thématique de l'organisation faïtière du sport helvétique et des 66 fédérations qui lui sont affiliées. Au Pavillon des Sports de Beaulieu, toutes les associations orientées plus particulièrement vers le sport des jeunes, invitent à des cours, démonstrations et compétitions auxquels tout un chacun pourra prendre part.

Nous avons encore, à notre programme, une exposition iconographique dédiée à Pestalozzi, une participation de Pro Juventute et toutes les animations que vous propose le prospectus auquel nous vous prions de vous référer.

KID 77 est ainsi, tout naturellement, une course scolaire de printemps particulièrement attractive, originale et inédite.

D'ores et déjà nous vous souhaitons une amicale bienvenue au Palais de Beaulieu.

L.-Ph. Bovard,

directeur de KID 77.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmacologiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement en cas d'hospitalisation en privé ;

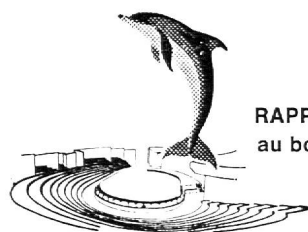
Cat. HP : indemnité journalière en cas d'hospitalisation en privé, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

**Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51**

KNIE Zoo des enfants



RAPPERSWIL
au bord du lac de Zurich

MAINTENANT ILS SAUTENT A NOUVEAU...

les joyeux dauphins au zoo des enfants.

Plusieurs représentations par jour, par n'importe quel temps, au delphinarium couvert.

En outre, plus de 400 animaux du monde entier, chevauchées à dos d'éléphants et de poneys, char avec chevaux, couvaisons en public. - Restaurant avec prix avantageux et places de pique-nique.

Ouvert chaque jour (ainsi qu'aux jours fériés) de 9 h. à 18 h. (mai à août 19 h.).

Entrées collectives pour les écoles :

Enfants : Fr. 1.50 - Adultes : Fr. 4.— - Maîtres gratuit.

Renseignements : bureau du zoo, tél. (055) 27 52 22.

PATCHWORK EN TOSCANE

Stage de 10 jours. Nourri-logé. Groupe de 4 ou 5 personnes. Prix : Fr. 700.—. 15-24 juin, 3-12 juillet, 20-29 juillet, 3-12 août, 17-26 août, 5-14 octobre, 19-28 octobre.

Sylviane ZURLY. Via Verdi 3. COLIGNOLA PISA. ITALIA.

CHALET JOLIMONT A CHAMPÉRY (Valais)

En dehors du village - Tranquillité.
80 lits tout confort - Téléphone - TV - Chauffage central - Cuisine bien équipée - Salles de jeux, salles de classe, grand parc.

Se loue par semaine ou par week-end. Libre du 15 avril au 20 juin et du 1^{er} septembre au 15 décembre.

Renseignements : A. CURTI, gérant, Beau-Rivage, 1820 Montreux.

Association de vacances Vernier Bois-Gentil cherche

directeurs moniteurs et monitrices

pour ses séjours
du 30 juin au 21 juillet 1977
du 24 juillet au 14 août 1977
à Boveau-sur-Corbeyrier par Aigle (altitude : 1034 m).
Conditions très avantageuses.
Bâtiment ultra-moderne.

Renseignements auprès de M. Comtat ou M. Kissling.
Tél. (022) 41 49 30.